

Séance de l'après-midi du 18 octobre 2006

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOSEPH ZAYED, président

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
DE PARC ÉOLIEN DE CARLETON-SUR-MER
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 18 octobre 2006 à 13 h 30

Salle de l'O.T.J.

106, route 132

Carleton-sur-Mer

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2006

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	7
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. MARTIN IMBEAULT	12
M. BERTRAND BOUCHARD	15
M. BENOÎT LANDRY	37
M. MARC-ANDRÉ BERNARD.....	43
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. RODRIGUE BERNARD.....	56
M. CLAUDE LUCIER.....	65
M. BENOÎT LANDRY	69
M. GILBERT LEBLANC	78
M. MARC-ANDRÉ BERNARD.....	94
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	99



SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2006
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon après-midi mesdames et messieurs, bienvenue à cette deuxième séance de la première partie de l'audience publique qui touche le projet du parc éolien à Carleton-sur-Mer par Cartier énergie éolienne inc.

10

Je rappelle l'objectif de la première partie de l'audience. L'objectif consiste par des questions à obtenir le plus d'information possible. À cet effet, j'invite toute personne-ressource qui aurait ici et là des supplément d'information à nous communiquer le tout simplement, même si la personne est pas directement interpellée, de me faire signe de la main pour que je lui cède la parole. Donc ça serait important que ça puisse se faire.

15

Je vous rappelle, aux participants, qu'il y a un registre en arrière de la salle, et si vous désirez intervenir pour poser vos deux (2) questions, bien sûr vous pouvez le faire en donnant votre nom à madame Gélinas à l'arrière de la salle.

20

Toutes les questions doivent être adressées à la présidence, aucun échange direct entre les participants, le promoteur et les personnes-ressources. Et je vous rappelle qu'il faudrait éviter les longs préambules. La Commission pourra intervenir en tout temps, et la Commission ne tolérera aucune forme de manifestation de la salle envers quiconque.

25

Maintenant, nous avons laissé en suspens hier quelques questions, donc nous allons profiter pour, dès à présent, demander les réponses soit aux personnes-ressources, soit au promoteur. Demain nous allons nous assurer aussi que les documents éventuels que nous avons demandés ont été déposés ou le seront dans les prochains jours.

30

DÉPÔT DE DOCUMENTS

35 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterai ma collègue, madame Durand, à faire les premières interventions auprès des personnes-ressources.

40 **PAR Mme MAUDE DURAND:**

Pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, on vous avait demandé la méthodologie utilisée pour produire les cartes de potentiel éolien.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

45

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

50

Bonjour monsieur Lacasse.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

55

Alors j'aimerais mentionner en commençant que la méthodologie utilisée pour la production des cartes de la ressource éolienne sont traitées en plus d'une dizaines de pages dans le document qui a été soumis au ministère, donc je vais essayer de couper au plus court et de vulgariser au maximum.

60

C'est une réponse qui semblera parfois aride par moment mais j'ai essayé de faire du mieux que j'ai pu.

65

Donc pour commencer, à titre de gestionnaire du territoire et des ressources forestières, fauniques, minérales et énergétiques, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a publié un appel d'offres qui visait particulièrement à caractériser le potentiel éolien technique du Québec. Hélimax Énergie inc., en association avec AWS Truwind a été sélectionnée et mandatée par le MRNF dans le but d'effectuer une cartographie précise de la ressource éolienne ainsi que d'évaluer l'inventaire du potentiel éolien technique exploitable à des fins de production d'électricité au Québec.

70

L'étude produite constitue donc une analyse exhaustive de l'inventaire du potentiel éolien technique du territoire québécois; elle met en lumière à l'échelle du territoire du Québec le potentiel éolien aménageable en mégawatts et la production d'électricité correspondante.

75

Il est important de souligner que cette étude est un outil de prospection qui ne présente aucunement un niveau de détail offert par une étude de faisabilité d'un projet spécifique. Il est intéressant tout de même de signaler que les critères utilisés pour la sélection des territoires exploitables sont à un niveau de détail avancé.

80

Donc est-ce que vous voulez que j'aille plus vite, ça vous va?

C'est trop vite? Ah, parfait, pas de problème.

85

Alors en ce qui a trait à la modélisation de la cartographie éolienne, les cartes de la ressource éolienne sont produites à l'aide du système de modélisation MesoMap. Cette technique est utilisée dans les simulations des vitesses de vent par le modèle mésoéchelle à une résolution de trois kilomètres (3 km), afin de la produire.

120 Dans un deuxième temps, ce dernier, l'atlas éolien du territoire est utilisé comme intrant
125 au modèle pour la simulation en microéchelle. Une carte de la ressource éolienne pour
130 l'ensemble du territoire québécois est alors produite à une résolution de deux cents mètres
135 (200 m) et ce, pour trois (3) hauteurs typiques de moyeu de l'éolienne, soixante-cinq mètres
140 (65 m), quatre-vingts mètres (80 m) et cent mètres (100 m) au-dessus du sol.

145 Le système MesoMap se compose principalement de deux (2) modèles numériques
150 MASS et WindMap, de plusieurs bases de données et de systèmes informatiques des plus
155 performants.

160 Le modèle météorologique mésoéchelle MASS qui veut dire Mesoscale Atmospheric
165 Simulation System, se situe au cœur du système MesoMap. Il est utilisé autant comme outil de
170 recherche comme modèle de prévision météorologique.

175 Pour maximiser les avantages offerts par un modèle dynamique, tout en diminuant le
180 temps de calcul requis, MASS est couplé à un modèle simplifié appelé WindMap. Ce modèle
185 stationnaire repose principalement sur la conservation de l'écoulement du vent en tenant
190 compte des variations locales, de la topographie et de l'utilisation du sol. Le modèle MASS
195 nécessite divers types de données météorologiques et géophysiques pour réaliser ses calculs
200 de simulation et ce, non seulement pour la région d'intérêt à simuler mais pour un domaine
205 pouvant s'étaler sur plusieurs milliers de kilomètres.

210 La base de données météorologiques dites de réanalyse NCEP, compilée par le centre
215 NCEP qui veut dire US National Centers for Environmental Prediction, et le centre NCAR,
220 National Center for Atmospheric Research, compte parmi la plus importante source de données
225 atmosphériques.

230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

235 Monsieur Lacasse, juste une information!

240 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

245 Je termine.

250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

255 Ah d'accord.

260 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

265 Oui, je lis.

130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous lisez un document que vous allez déposer?

135 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Oui, je peux le déposer sans problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

140 Bien, si vous terminez, je vais vous laisser compléter et je vous demanderai de déposer le document.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

145 Maintenant qu'on a vu la méthode utilisée pour modéliser les cartes, il faut savoir que celles-ci sont par la suite validées, donc on va valider la ressource telle que cartographiée par le modèle.

150 Alors une validation précise de la cartographie des vitesses du vent ainsi que la densité de puissance a été effectuée sur l'ensemble du territoire. Celles-ci ont été réalisées en utilisant les données du vent mesuré pendant la campagne de mesure du vent pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec ainsi que les données climatologiques des stations d'Environnement Canada.

155 La validation a été faite à une hauteur de moyeu d'éolienne typique de quatre-vingts mètres (80 m).

160 Et en concluant! Les zones du territoire techniquement propices au développement de projets éoliens sont déterminées suite à l'exclusion de zones techniquement non adéquates à l'exploitation de la ressource. L'exclusion des territoires non exploitables se fait sur la base des contraintes géophysiques gouvernementales ou de disponibilité de la ressource. La méthodologie tient compte des commentaires exprimés par le ministère quant à la définition des critères d'exclusion.

165 Ainsi, deux (2) catégories d'exclusion sont considérées pour la détermination des zones aménageables pour des parcs éoliens. La première regroupe toutes les contraintes techniques qui empêchent de manière restrictive le développement des projets éoliens. La deuxième représente les cas où le développement est possible à condition d'y intégrer des mesures d'harmonisation.

170

Les critères de contrainte utilisés sont inspirés des pratiques usuelles de l'industrie et des recommandations contenues dans le PRDTP qui est le Plan régional de développement des terres publiques de la Gaspésie et de la MRC de Matane.

175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. J'aurais deux (2) petites questions.

180 Le secteur ici s'intègre à quel niveau, est-ce qu'il nécessite, est-ce qu'il requiert des critères d'harmonisation?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

185 En fait, il faudrait pouvoir consulter à l'écran les deux (2) types de cartes produites par le ministère, soit celle hors zone respectives et celle hors zone respectives et avec harmonisation. On pourrait voir la différence entre les deux (2).

190 Toutes les cartes sont disponibles sur le site Internet du ministère, dépendamment des contraintes...

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous pouvez nous donner une réponse ou il faut que vous fassiez l'examen?

195 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

En fait, la réponse est essentiellement cartographique. Donc je peux pas donner une réponse verbale.

200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

205 D'accord. Une deuxième question: est-ce que les modèles que vous avez utilisés tiennent compte ou sont capables de déterminer les vents extrêmes, la fréquence des vents extrêmes et le lieu à une micro-échelle des vents extrêmes?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Vous voulez dire, est-ce que les vents extrêmes sont intégrés dans les contraintes?

210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que dans les modélisations que vous avez utilisées, il y a moyen de déterminer, de localiser les endroits, les sites où il pourrait y avoir des vents extrêmes?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

215

Vous comprendrez que je suis pas capable de vous répondre, c'est une question trop technique pour moi, puis c'est une expertise que je n'ai pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

220

Mais est-ce qu'il y aurait quelqu'un à votre ministère qui pourrait éventuellement nous répondre?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

225

Probablement, j'en suis pas certain.

PAR LE PRÉSIDENT:

230

Pourriez-vous vérifier de votre côté?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

235

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

240

Et juste envoyer éventuellement un courriel pour nous indiquer le nom de la personne qui pourrait éventuellement répondre, s'il y en a un.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

245

Donc votre question est de savoir?

PAR LE PRÉSIDENT:

Si les modèles, bien en fait toute la modélisation que vous avez utilisée vous permet de localiser, d'identifier et de localiser les sites où il pourrait y avoir des vents extrêmes.

250

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

255

Je vous remercie.

Nous avons aussi un certain nombre de questions en suspens avec le promoteur, je demanderais à mon collègue Roberge de vous les adresser.

260

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR M. JEAN ROBERGE:

265

Bonjour. D'abord quelques questions qui ont découlé de la visite de ce matin!

Il a été question d'identifier le nombre de résidences le long de la route Saint-Louis. Est-ce que la réponse est disponible maintenant?

270

PAR M. GUY DUFORT:

Oui monsieur le Président. Essayons de se remémorer la route, toute la partie qui est asphaltée, on a quatre-vingts (80) résidences, et la partie non asphaltée, on en a treize (13).

275

PAR M. JEAN ROBERGE:

Ensuite, une autre question de ce matin! La largeur des véhicules et des camions qui vont utiliser la route Saint-Louis durant les travaux?

280

PAR M. GUY DUFORT:

De nos camions à nous? Bien les camions qui vont transporter nos pièces d'équipement, bien c'est les camions qui ont une largeur qui est tout à fait adaptée aux chemins routiers.

285

Je vais laisser la parole à madame Gaudreault à ce niveau, je pense qu'elle a fait une petite recherche à cet effet.

290

PAR Mme JEANNE GAUDREULT:

Monsieur le Président, en ce qui concerne les camions qui transportent du bois, ce sont des largeurs conventionnelles, huit pieds (8 pi) avec les miroirs, dans le maximum on a neuf pieds (9 pi).

295

PAR M. JEAN ROBERGE:

Alors des questions qui découlent de la soirée d'hier, des demandes qui ont été faites hier, un rappel!

300 Il était question d'une simulation de l'impact des balises clignotantes?

PAR M. GUY DUFORT:

305 Bien, vous comprendrez, monsieur, que nous ne pouvons pas déposer cette requête-là aujourd'hui. Il s'agit d'une simulation, d'autant plus que nous ne savons pas encore où le ministère des Transports du Canada va placer les balises.

310 Alors au moment où nous aurons toutes ces informations, bien, nous déposerons à la Commission la simulation sur laquelle nous nous sommes engagés.

PAR M. JEAN ROBERGE:

Avec l'hypothèse du pire cas dont vous nous avez parlé hier?

315 **PAR M. GUY DUFORT:**

Bien, le pire cas, je vais demander à monsieur Henn de le répéter, afin que nous nous entendions bien sur le pire pas.

320 **PAR M. PATRICK HENN:**

Oui bonjour. J'ai mentionné hier que selon un pire scénario, il y aurait possiblement vingt (20) éoliennes de balisées sur les soixante-treize (73).

325 Et par contre, la disposition exacte de ces vingt (20) éoliennes balisées, en fait des balises, des vingt (20) balises sont pas déterminées, c'est Transports Canada qui doit le faire.

330 Ce que nous pouvons faire à l'heure actuelle, c'est une hypothèse selon des configurations, mais c'est pas nécessairement ce que Transports Canada va demander de faire.

PAR M. JEAN ROBERGE:

335 En fait l'hypothèse que vous avez utilisée pour établir les cartes de visibilité des éoliennes balisées, parce qu'on comprend que la décision de Transports Canada arrive assez tardivement, une fois que le parc est à sa disposition définitive. Donc pour les besoins de la Commission, ce serait pertinent de fonctionner avec des hypothèses plutôt qu'avec la décision finale de Transports Canada, pour répondre à la demande qui a été faite par une participante hier.

340

PAR M. PATRICK HENN:

Oui. Écoutez, c'est possible d'utiliser un scénario en étant bien clair évidemment que ce n'est pas nécessairement le scénario qui sera retenu par Transports Canada.

345

PAR LE PRÉSIDENT:

On rappelle quand même que c'est le pire scénario, utilisez le pire scénario selon vous.

350

PAR M. PATRICK HENN:

Oui, bien, il y a deux (2) choses. Le pire scénario, c'est au niveau du nombre d'éoliennes balisées; ensuite quelles éoliennes seraient balisées, ça aussi, c'est un inconnu également. Mais on peut faire un scénario.

355

PAR M. JEAN ROBERGE:

Ensuite, il était question de fournir une documentation relative au choix de la technologie, donc du modèle d'éolienne.

360

PAR M. GUY DUFORT:

Le document a été déposé.

365

PAR M. JEAN ROBERGE:

Merci. Les précisions concernant les dates des relevés de vent qui ont servi à concevoir et à préparer le projet, les mâts de vent?

370

PAR M. GUY DUFORT:

Les données qui ont été recueillies par...

PAR M. JEAN ROBERGE:

375

Les dates, les périodes où ils étaient en usage. Je crois que c'est une information qui, hier soir, n'était pas disponible sur-le-champ, mais qui devait être précisée ultérieurement.

PAR M. GUY DUFORT:

380

Eh bien, c'est un document qui nous a échappé, monsieur. Alors évidemment nous le déposerons, pas aujourd'hui, mais nous allons le déposer à la Commission.

PAR M. JEAN ROBERGE:

385

Merci. Ensuite, il était question d'un scénario alternatif qui est en préparation pour le lac Sansfaçon, en discussion avec, si je me trompe pas, c'est le ministère, MRNF? Ça, c'est la semaine prochaine?

390

PAR M. GUY DUFORT:

Bien écoutez, nous sommes déjà en discussion avec le ministère des Ressources naturelles à ce sujet, et nous voulons déposer dans les plus brefs délais le scénario qu'on est en train de discuter avec le ministère.

395

Mais soyez certain que vous allez l'avoir durant cette période d'audience publique.

PAR LE PRÉSIDENT:

400

Là-dessus, je pense qu'on y reviendra peut-être cet après-midi ou en soirée, pour avoir au moins quelques éléments d'information, même si j'ai très bien compris que ce n'est pas encore un dossier finalisé. Il y a sûrement des éléments d'information qui peuvent nous être utiles.

405

PAR M. GUY DUFORT:

Oui, mais monsieur le Président, nous sommes tout à fait disponibles pour donner toutes les informations, mais vous allez comprendre aussi qu'il y a de l'information qui va être encore un petit peu plus vague, parce que nous devons vérifier des éléments techniques concernant ce scénario-là possible.

410

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

415

PAR M. JEAN ROBERGE:

Ensuite, il y avait des précisions concernant le pourcentage des revenus qui étaient en retombées locales?

420

PAR M. GUY DUFORT:

Monsieur le Président, nous allons déposer un document écrit à cet effet. Je voudrais qu'on vérifie quand même les hypothèses qu'on a pu faire là-dedans, afin de donner les bons chiffres à la Commission. Je voudrais pas me fourvoyer une deuxième fois comme je l'ai fait hier soir.

425

PAR M. JEAN ROBERGE:

430 Et finalement, les précisions sur la fréquence des vents extrêmes dans le secteur nord-est du projet.

PAR M. GUY DUFORT:

435 Le document ne sera pas déposé aujourd'hui, mais nous allons en déposer un.

PAR M. JEAN ROBERGE:

440 Merci. Et pour terminer, il y avait une demande qui avait été faite avant l'audience, c'est simplement un rappel, c'est l'inventaire des chauves-souris qui devait être fait, qui a été fait à l'été 2006, je crois.

PAR M. GUY DUFORT:

445 Je vais laisser la parole à madame Castonguay afin qu'elle donne une grande précision à cette question.

PAR M. JEAN ROBERGE:

450 Ça complète la liste.

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

455 Bonjour monsieur le Président. Effectivement, il y avait une demande concernant les inventaires qui ont été réalisés à l'été 2006. Malheureusement, l'analyse des bandes des cris de chauves-souris n'est pas terminée. Ça fait qu'on prévoit que ça va être terminé d'ici un mois environ.

PAR LE PRÉSIDENT:

460 D'accord, merci. Alors dès que ce sera terminé, je présume que vous allez automatiquement déposer le document?

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

465 Oui monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

470 Pour compléter, j'aimerais demander au promoteur de déposer deux (2) autres documents. La méthodologie que vous avez utilisée pour déterminer les vents extrêmes. Je pense que vous nous l'aviez suggéré hier, alors après réflexion, la Commission l'accepte.

475 Il en est de même pour la méthode que vous avez utilisée pour déterminer le taux d'utilisation ou le rendement du parc de trente-six virgule vingt-cinq (36,25 %).

480 Et je vous demanderais aussi, soit de préciser, soit de l'inclure, de le préciser verbalement, soit de l'inclure dans le document, l'écart type. Alors vous avez dit hier que le trente-six virgule vingt-cinq (36,25 %), le taux de rendement est une valeur, en fait c'est une médiane, puisque vous aviez indiqué que cinquante pour cent (50 %) des valeurs étaient inférieures et cinquante pour cent (50 %) supérieures, donc c'est une médiane, nous aimerions connaître l'écart type. Et si vous pouvez nous le transmettre de vive voix d'ici quelques minutes ou tout de suite, ce serait l'idéal, pour qu'on puisse éventuellement discuter sur cet aspect-là.

485 **PAR M. GUY DUFORT:**

Monsieur le Président, me permettez-vous de parler trente (30) seconde à Francis s'il vous plaît?

490 Monsieur le Président, monsieur Pelletier aurait une courte présentation sur ce sujet.

PAR LE PRÉSIDENT:

495 On la garde en réserve, on y reviendra, merci.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
MARTIN IMBEAULT**

500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'appelle, j'invite donc monsieur Martin Imbeault.

505 **PAR M. MARTIN IMBEAULT:**

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT:

510 Bonjour monsieur.

PAR M. MARTIN IMBEAULT:

515 Ma question s'adresse un peu au promoteur. On est une compagnie, on est spécialisé
un peu dans la fabrication de chemins forestiers, puis on aimerait savoir quelle est la procédure
à suivre pour avoir la possibilité de travailler sur ce projet-là d'exploitation, pour la réalisation
des chemins forestiers?

520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dufort.

PAR M. GUY DUFORT:

525 Monsieur le Président, je vais énoncer le principe que nous mettons de l'avant partout,
et par la suite, je demanderai à monsieur Bouchard de répondre à la question et si c'est
nécessaire, d'une façon plus technique, à madame Jeanne Gaudreault, puisque madame
Gaudreault est actuellement sur un projet à L'Anse-à-Valleau, et elle fait face à des situations et
530 des demandes telles que l'exprime monsieur Imbeault.

La politique de l'entreprise est très simple. Le plus d'entreprises locales que nous
pouvons trouver, nous les employons et évidemment à des prix concurrentiels et à des prix que
nous retrouvons sur le marché. C'est la politique générale.

535 Et supposons que nous ne trouvons pas personne pour faire un travail quelconque à
Carleton ou Saint-Omer, bien, nous adoptons le principe qu'on appelle chez nous de
rayonnement; nous nous éloignons graduellement du site jusqu'à ce que nous ayons trouvé les
personnes-ressources dont nous avons besoin.

540 Maintenant, je vais laisser la parole à monsieur Bouchard concernant la deuxième partie
et si nécessaire, à madame Gaudreault.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

545 Monsieur le Commissaire, je vais vous expliquer la façon qu'on a procédé à Anse-à-
Valleau pour la construction des chemins. Ce qu'on a fait, c'est qu'on a eu une entente
négociée avec la compagnie LFG qui est une compagnie de Carleton qui construit
présentement les routes d'Anse-à-Valleau et les fondations d'Anse-à-Valleau. Lui, il sous-
550 contracte à ce moment-là le transport avec des artisans locaux et des choses comme ça, afin
d'obtenir soixante pour cent (60 %) du contenu local.

Donc nous, c'est que nous donnons le contrat normalement, général, à un entrepreneur
général et lui va chercher ses ressources à des sous-contractants par soumission.

555

PAR LE PRÉSIDENT:

560 Dans le cadre du présent projet, vous auriez à peu près vingt-quatre kilomètres (24 km)
de nouveaux chemins forestiers à construire, en fait c'est vingt-trois virgule sept kilomètres
(23,7 km)?

PAR M. GUY DUFORT:

565 Trente-six (36 km) à améliorer et vingt-trois point sept (23,7 km) à construire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et le contrat a déjà été attribué?

570 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Absolument pas. On va attendre les permis, le décret et les CA, puis après ça, on va
accorder les contrats, comme dans le cas d'Anse-à-Valleau, à une firme semblable à LFG.

575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ça répond, monsieur?

PAR M. MARTIN IMBEAULT:

580 Oui, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

585 Très bien. Est-ce que vous auriez une autre question, non?

PAR M. MARTIN IMBEAULT:

590 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

595 Très bien, je vous remercie.

BERTRAND BOUCHARD

600

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bertrand Bouchard.

605

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

610

Bonjour. Ma question se rapporte aux déversements qui pourraient, normalement il devrait pas y avoir de déversement, hier, selon mon écoute; deux (2) minutes après, il y a une éolienne qui avait brûlé, une éolienne qui avait eu des déversements. Donc c'est dans le domaine du possible.

615

Comme c'est dans le domaine du possible, je pense bien qu'on aura des troubles de verglas, comme c'est dans le domaine du possible, je vais dire ma question comme il faut après, que durant les vingt (20) premières années, qu'on rencontre sûrement peut-être le tiers disons qui auront des troubles majeurs plus qu'une semaine, plus que deux (2) jours, plus que trois (3) jours, parce que tout est sur "bearings", ainsi de suite.

620

Ça fait que ma question se pose, parce que nous autres, au lac Sansfaçon, nous avons treize (13) chalets, puis douze (12) des treize (13) chalets sont, je sais pas si vous avez pu voir quelque chose à matin dans la brume, mais si vous avez arrivé, vous avez vu le lac en arrivant, OK, la montagne à droite, notre source d'eau est là, OK, en allant par le coin des éoliennes derrière le premier chalet, disons mon chalet.

625

Puis s'il y a déversement, par rapport aux eaux, je sais qu'ils nous ont présenté des déversements des eaux, OK, mais on se pose des questions, parce que les vents dominants, c'est ouest, puis si je prends par exemple les trois (3) éoliennes qui sont derrière, je vous dirais, mon dieu, je vois le lac de cette façon-ci, notre source est à droite, il y a trois (3) éoliennes ici derrière.

630

Ces trois-là, c'est ces trois-là (3) qui sont, si vous voulez, majoritaires par rapport au vent, qui vont déverser beaucoup de bruit sur le lac. Puis aussi, si ça vient tomber ou s'il arrive quelque chose, puis tout ça, est-ce qu'il se déverse, est-ce qu'il pourrait y avoir de la pollution, est-ce qu'il pourrait y avoir des huiles, est-ce qu'il pourrait y avoir le feu, est-ce qu'il pourrait y avoir n'importe quoi qui peut arriver à notre source d'eau par rapport au déversement, puis les dangers pour nos chalets, s'il y a feu, ainsi de suite? Parce que nous sommes dans les

635

épinettes et sapins tout le tour du lac, comme vous avez dû voir.

Ça pourrait être combien d'éoliennes qui peuvent se déverser dans le lac s'il y a bris?

640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bouchard, vous me donnez trente (30) secondes, j'ai besoin de discuter avec mon collègue!

645 Tout d'abord, monsieur Dufort, est-ce qu'il y a des risques de contamination de la source d'eau?

PAR M. GUY DUFORT:

650 Monsieur le Président, hier nous avons discuté en partie de cet aspect, nous avons décrit comment étaient confinées à l'intérieur de l'éolienne elle-même toutes les huiles qui pourraient être contenues soit dans la nacelle, soit à son pied pour un déversement quelconque, et aussi dans le transformateur au pied de l'éolienne.

655 Alors je rappelle que toutes les huiles sont confinées et qu'à notre avis, nous faisons tout notre grand possible pour qu'il y ait aucun contact entre les huiles et les matières, et la nature.

660 Il est tout à fait dans notre intérêt de protéger la nature, de protéger aussi la communauté sur laquelle nous plaçons des éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

665 Est-ce qu'il y a des mesures d'urgence que vous avez prévues dans l'éventualité où un accident dépassait en ampleur ce que vous auriez pu imaginer jusqu'à maintenant?

PAR M. GUY DUFORT:

670 Je vais laisser la parole à monsieur Bouchard, monsieur le Président.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

675 Il y a un plan d'urgence qui va être développé lorsque la construction va être en cours pour l'opération.

Durant la construction, il y a des plans d'urgence qui sont développés, qui sont appliqués présentement à Baie-des-Sables et Anse-à-Valleau et dont madame Jeanne Gaudreault pourra vous parler lorsqu'il y a déversement.

680 Mais après la construction, il va y avoir ce qu'on appelle un plan d'urgence d'opération qui va être déposé, qui va impliquer les gens locaux, comme je vous ai mentionné hier, la SOPFEU qui est responsable s'il y a un feu. Le ministère de l'Environnement lorsqu'il y a un

685 déversement, il y a des procédures qui sont appliquées et qu'on va appliquer légalement. C'est-à-dire que tout déversement de terre contaminée, s'il y a terre contaminée, va être récupéré dans des barils et déposé selon la loi à des endroits appropriés.

PAR LE PRÉSIDENT:

690 À quelle distance se situent les éoliennes les plus proches de la source d'eau?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

De la source d'eau.

695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qui approvisionne les chalets du lac Sansfaçon.

PAR M. GUY DUFORT:

700 Nous allons vérifier, monsieur le Président, nous reviendrons.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

705 C'est un kilomètre (1 km).

PAR LE PRÉSIDENT:

710 Un kilomètre (1 km). Et quelles sont les quantités d'huile qui existent, quantités totales qui existent dans une éolienne?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

715 Comme c'est mentionné, c'est environ cent soixante-quinze litres (175 l).

PAR LE PRÉSIDENT:

Cent soixante-dix litres (170 l), OK.

720 Madame Bernier, admettons le pire scénario, qu'on retrouve cent soixante-dix litres (170 l) sur le sol, est-ce que la source d'eau pourrait être touchée par un volume comme celui-ci éventuellement, soit par percolation, soit par drainage, enfin je ne sais pas trop, là?

PAR Mme NANCY BERNIER:

725

Je pourrais pas vous dire actuellement, parce qu'il faudrait faire des analyses poussées en fonction de la topographie du terrain, bon, le sens d'écoulement en lien avec la localisation de la prise d'eau et l'éolienne en question, bon, tout ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

730

Très bien. Est-ce que ceci a été fait, monsieur Dufort?

735

Est-ce que ceci a été fait, dans l'éventualité où cent soixante-dix litres (170 l) d'huile se retrouvent soudainement sur le sol, en fonction de la pente, en fonction du drainage, en fonction de la distance, un kilomètre (1 km), si vous avez estimé les risques que ça pouvait représenter en termes de contamination de la source qui approvisionne les propriétaires?

PAR M. GUY DUFORT:

740

Monsieur le Président, je vais vérifier avec la table des consultants, puis je vous reviens dans quelques secondes.

PAR LE PRÉSIDENT:

745

Voulez-vous qu'on attende?

PAR M. GUY DUFORT:

750

Ce sera pas long.

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

755

Est-ce que je peux passer une remarque? Je veux dire, donner de l'information de plus? Ça a rapport à ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

760

Oui, mais soyez juste patient quelques secondes, puis vous me donnerez l'information.

PAR M. GUY DUFORT:

La réponse est non, monsieur le Président.

765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous l'avez pas fait.

770 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

J'aimerais rajouter une chose. Les éoliennes, les transfos et toutes les huiles ont des bacs de retenue, c'est-à-dire que s'il y a une fuite d'huile, il va y avoir une détection de fuite d'huile, et l'huile ne va pas en communication directe avec la terre, il y a un bac de récupération à l'intérieur qui récupère l'huile, en première étape.

775

PAR LE PRÉSIDENT:

780 Ça, j'ai bien compris, vous l'avez signalé hier. Mais en dépit de toutes ces mesures de sécurité, de tous ces aspects-là, monsieur veut savoir qu'est-ce qui arrive si vraiment il y a un accident qui est tout à fait imprévu.

785 Alors il faisait référence entre autres, peu importe la probabilité que ça se produise, qu'une éolienne tombe. Bien, si elle tombe, il est possible qu'on retrouve des huiles au sol. Si on retrouve des huiles au sol, quel est leur devenir et est-ce que dans leur devenir, ce devenir peut atteindre la source d'approvisionnement en eau!

Alors ce que je vous demanderais, pourriez-vous nous soumettre dans les prochains jours, les prochaines semaines un scénario qui traite cet aspect-là.

790 **PAR M. GUY DUFORT:**

Ce que vous demandez, monsieur le Président, un scénario...

795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'un accident technologique qui fait qu'en somme, on retrouve cent soixante-dix litres (170 l) d'huile au sol à un kilomètre (1 km), je présume en amont, c'est bien ça, en amont de la prise d'eau qui approvisionne les propriétaires du lac Sansfaçon.

800 **PAR M. GUY DUFORT:**

805 Monsieur le Président, je voudrais pas m'engager immédiatement à faire ce genre de recherche là. Nous sommes dans la même situation que le ministère du Développement durable, et de l'Environnement, j'aimerais plutôt vérifier avec nos gens techniques pour vous apporter une réponse peut-être dans le courant de la journée concernant cet aspect-là. À moins qu'il y ait des gens derrière moi qui ne sont pas d'accord puis qui puissent corroborer ou dire autre chose que moi, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

810

Parce qu'en fait, a priori, je ne vois rien de sorcier dans la demande.

PAR M. GUY DUFORT:

815

Bon, monsieur le Président, on me dit ici que oui, on peut le faire. Alors on le fera.

PAR LE PRÉSIDENT:

820

Oui, je présume que c'est assez simple quand même. Très bien.

Alors vous allez avoir...

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

825

En guise d'information, quand on dit un kilomètre (1 km), OK, on dit un kilomètre (1 km), ça veut dire un kilomètre (1 km) du barrage peut-être qu'on a, ainsi de suite, du barrage qui retient l'eau, si vous voulez, pour fournir les chalets.

830

Maintenant, ce barrage-là, si vous voulez, j'avais déjà été le montrer d'ailleurs à monsieur, et ce barrage-là, ce ruisseau-là, si vous voulez, il paraît pas, il paraît un bout de temps, puis après ça il disparaît, OK. C'est toutes les veines des sources qu'il y a dans cette montagne-là qui s'en viennent former le ruisseau et même d'autres petits ruisseaux à côté, donc le deux kilomètres (2 km) n'est pas réel.

835

Le deux kilomètres (2 km), si la tour, je vois les tours où ce qu'elles sont, j'ai vu même les rubans avec les piquets rouges, puis les numéros d'éoliennes, 66 puis tout ça, si une éolienne tombait à la hauteur qu'elle a, elle prend tout de suite avec le vent d'ouest, elle prend tout de suite la direction, si vous voulez, avec les veines d'eau de notre lac nécessairement, du coin du lac, puis nécessairement possibilité de la source, c'est sûr et certain.

840

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que la direction des huiles, madame Bernier, suivrait la direction des vents dominants?

845

PAR Mme NANCY BERNIER:

Là, ça dépend. La fuite d'huile en provenance de la nacelle ou en provenance de la base de la tour?

850

PAR LE PRÉSIDENT:

Au niveau de la base.

855 **PAR Mme NANCY BERNIER:**

Au niveau de la base, ça ira plutôt dans le sens d'écoulement du milieu topographique, du drainage naturel du milieu.

860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ce serait plus en fonction de la topographie?

PAR Mme NANCY BERNIER:

865

De la topographie.

PAR LE PRÉSIDENT:

870

Et donc ce serait en amont, OK.

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

875

Quand ça tombe, ça, là, la nacelle est en haut, OK, donc si elle tombe à deux cent cinquante pieds (250 pi) plus loin, quand elle tombe, OK, donc tu viens ici de diminuer beaucoup la distance, puis aussi avec les veines d'eau qui sont là, tu diminues encore la distance.

PAR LE PRÉSIDENT:

880

En fait, c'est un peu ma demande, la demande que j'ai adressée au promoteur. Ils doivent simuler cet accident, en fonction des caractéristiques du sol, en fonction de la pente, en fonction du sol lui-même, en fonction de la distance, tout ça devra être pris en compte pour dire si oui ou non, des précipitations, si oui ou non une telle quantité d'huile peut atteindre d'une part et si elle peut atteindre, comment est-ce que la source serait altérée.

885

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

890

Et en même temps, j'aimerais voir, là, on parle de la source, OK, mais il y a le lac aussi, comprenez-vous!

Combien d'éoliennes, et je sais que d'après l'étude ou encore des cartes que j'ai eues, le versant emmène pas tous les troubles, si vous voulez, au lac, mais combien qu'il y en a qui

895 emmèneraient du trouble au lac au pire des conséquences, puis tout le tour comme ils sont
installés là, OK, mais pas juste la source. La source, c'est ce bord-là, mais de l'autre côté, il y
en a, OK. Puis si ça s'en vient dans le lac, qu'est-ce qui va arriver? C'est ça aussi.

900 Dans le même temps, la même étude, la même chose, ça pourrait être fait en même
temps.

PAR LE PRÉSIDENT:

905 Juste pour comprendre! Vous voulez dire si toutes les éoliennes en même temps
s'écroulent?

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

910 Non. Je veux dire, là, je parle de la source, OK. Bon, celle-là, disons, on l'oublie. Je
m'en viens à l'est, OK, sud-est. Il y en a encore là. Celles-là qui sont le plus proches.

915 Si un problème comme ça, les huiles, où est-ce qu'elles vont? Elles vont peut-être pas
nuire à la source, si vous voulez, mais ça s'en vient dans le lac par exemple.

920 Donc en même temps qu'on regarde ça, c'est sûr et certain qu'il va arriver que des
déversements s'en vont par l'autre côté, OK, mais par l'autre côté, tu t'en vas avec le problème
de la rivière Verte, puis les ci, puis les ça. Donc c'est à regarder vraiment, comme monsieur
disait hier, il y a une certaine pollution qui existe, tout ce qui est humain est polluant.

925 Donc on voudrait regarder c'est quoi, qu'est-ce qui va arriver avec ça. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

930 **PAR M. BERTRAND BOUCHARD:**

J'ai ma deuxième question par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

935 Allez-y. J'aime beaucoup vos questions très courtes!

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

935 Depuis le début, on nous dit qu'il y avait quelle quantité d'éoliennes, je sais pas, dix-sept
(17) autour, quinze (15) autour du lac Sansfaçon, je sais plus le chiffre par cœur, et qu'on est

940 rendu à huit (8). On n'a jamais vu, peut-être que je pourrais voir les cartes du monsieur hier qui avait 2004 puis qui avait 2006, OK, pour savoir les changements qu'il y avait eus, mais ces éoliennes-là, on n'a jamais vu où étaient placées les dix-sept (17), puis on les a jamais vues disparaître.

Est-ce qu'on peut les voir où est-ce qu'elles étaient puis les voir disparaître? On n'a jamais vu ça.

945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon. Alors écoutez, moi, ce que j'ai lu dans l'étude d'impact, je vais demander au promoteur immédiatement de corriger le tir, ce que j'avais vu, c'est qu'il y avait trois (3) éoliennes, ce que j'ai lu, c'est qu'il y avait trois (3) éoliennes qui ont été déplacées.

950 Effectivement, dans l'étude d'impact, je n'ai pas vu la localisation qui était prévue pour ces trois (3) éoliennes, et je ne sais pas quelle est la nouvelle localisation.

955 Donc monsieur Dufort, tout d'abord il y avait à l'origine combien d'éoliennes prévues autour du lac Sansfaçon dans un rayon raisonnable d'un kilomètre et demi (1 ½ km), mettons?

PAR M. GUY DUFORT:

960 Monsieur le Président, nous pourrions faire une petite présentation pour montrer comment tout le déplacement ou comment toute la configuration du parc a évolué.

PAR LE PRÉSIDENT:

965 Très bien.

PAR M. GUY DUFORT:

970 Et lorsque nous avons déposé la soumission à Hydro-Québec, nous avons quinze (15) éoliennes autour du lac Sansfaçon, et quand nous avons obtenu, gagné la soumission, eh bien là, l'étude d'impact s'est mise en place et nous avons procédé d'une façon beaucoup plus précise à du microconfiguration du parc.

975 Et c'est à ce moment-là aussi que nous avons à la même période, que nous avons consulté les gens et dès le départ, il y avait des éoliennes qui ont été déplacées, cinq (5) éoliennes. Donc il en restait dix (10), OK.

À la suite des consultations, nous en avons déplacé trois (3) additionnelles qui se sont dispersées parmi les autres, mais nous pourrions vous faire un bref historique de tout ceci avec une carte.

980 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, et en attirant notre attention aussi sur le fait, comment ce déplacement des trois (3) éoliennes, comment ce déplacement a-t-il entraîné une diminution, non pas de la puissance, mais de la production d'énergie?

985

Parce que j'ai vu que dans l'étude d'impact, et dans les réponses aux questions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, vous avez attiré notre attention constamment sur le fait que tout déplacement peut être à conséquence, et que les trois (3) éoliennes, j'ai pas vu les cinq (5), mais les trois (3) éoliennes qui ont été déplacées du lac Sansfaçon à ailleurs auraient entraîné une diminution de la production énergétique.

990

Donc j'aimerais que vous attiriez notre attention dans la présentation sur cet aspect-là aussi.

995 **PAR M. GUY DUFORT:**

Alors monsieur Bouchard fera une présentation et il sera aidé de monsieur Francis Pelletier.

1000 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Monsieur Francis Pelletier va commencer et je vous parlerai à ce moment-là des pertes qu'on ferait à chacune des étapes.

1005 **PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

Donc monsieur le Président, voici une très courte présentation afin d'illustrer l'évolution de la configuration.

1010 Telle qu'illustrée ici, vous avez la configuration initiale qui a été utilisée lors des soumissions à Hydro-Québec. C'est ce qu'on appelle la configuration 1. On peut l'observer ici.

On peut remarquer, monsieur Dufort parlait de quinze (15) chalets aux alentours du lac Sansfaçon, donc on peut voir que lors de la configuration, la configuration qui a été utilisée pour la soumission à Hydro-Québec, les quinze (15) éoliennes sont ici. On peut également remarquer qu'il y a une série d'éoliennes qui étaient dans le secteur ici.

1015
1020 Donc suite à des validations des contraintes, donc une validation de terrain des contraintes suite à l'analyse des vents extrêmes et aussi à une validation des données météorologiques, on a recueilli plus de données météorologiques, nos données météorologiques étaient plus précises, il y a une modification à la configuration. Donc on voit principalement ici qu'au nord-est du domaine, pour des causes de vents extrêmes, les

éoliennes sont disparues. Et ce qu'on voit ici, c'est que maintenant, il y a onze (11) éoliennes alentour du lac Sansfaçon.

1025

Suite à des discussions avec les gens du lac Sansfaçon bien, je vais vous illustrer sur cette carte-là les trois (3) éoliennes qui ont été déplacées: celle-là ici qui se trouve à être l'éolienne numéro 7, un peu plus au sud l'éolienne numéro 18 et approximativement l'éolienne 51.

1030

Juste vous faire mention que c'est un exercice qui a eu plusieurs étapes, ce que je vous présente ici, c'est la configuration numéro 9.

1035

Maintenant, configuration du BAPE, configuration numéro 11, bien, on voit qu'il y a huit (8) éoliennes qui sont alentour du lac Sansfaçon dont sept (7) qui sont visibles. Donc ça, c'est pour représenter l'évolution de la configuration depuis le début du processus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1040

Les trois (3) dernières ont été relocalisées où?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

1045

Si vous permettez, on peut peut-être essayer de les trouver. 51 ici, je pense.

PAR LE PRÉSIDENT:

1050

D'accord. Au fond, ces trois (3) éoliennes ont été déplacées dans des zones qui ne présentaient pas de contraintes, et donc dans des secteurs, je dirais résiduels, par rapport aux contraintes?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

1055

Oui. Je pourrais ajouter, si vous permettez, aussi des endroits moins énergétiques et qui ont créé également du sillage plus élevé, donc une perte énergétique que monsieur Bouchard pourra vous donner les valeurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

1060

D'accord. S'il vous plaît, monsieur Bouchard.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1065 Donc si on compare la configuration qu'on a faite, qu'on a présentée à Hydro-Québec, on était à trente-six point quarante et un (36,41 %). Et d'après celui qu'on a présenté au BAPE est à trente-six point vingt-cinq (36,25 %).

PAR LE PRÉSIDENT:

1070 OK. Évidemment, dire les chiffres comme ceci, ce serait quelque chose de difficile à comprendre quand on n'a pas la méthode de calcul. La Commission va l'examiner, mais au moins, est-ce que vous savez ça veut dire quoi le trente-six virgule quarante-cinq (36,45 %) ou le trente-six virgule vingt-cinq (36,25 %)?

1075 **PAR M. BERTRAND BOUCHARD:**

C'est ça, c'est qu'est-ce que ça rapporte je pense bien, si ça produit de la production.

PAR LE PRÉSIDENT:

1080 C'est à peu près ça. Monsieur Dufort.

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

1085 Il disait trente-six virgule quelque chose, trente-six huit (36,8 %) puis là, ça produit à trente-six deux (36,2 %), c'est ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

1090 Monsieur Bouchard, pourriez-vous définir le taux d'utilisation ou le rendement?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1095 Oui, je vais justement vous présenter une diapositive qui explique le rendement, comment qu'on calcule le rendement.

1100 Le facteur d'utilisation, de la façon qu'on le calcule, c'est ce qu'on va produire qui va être mesuré par Hydro-Québec qui va être en kilowattheures dans une année, mettons si on met sur une année, sur le maximum qui pourrait être produit par le parc, c'est-à-dire si on produisait à la puissance nominale, huit mille sept cent soixante (8760) heures par année à une puissance maximum de un point cinq mégawatt (1,5 MW). Ce qui fait que présentement, quand on calcule ici, nous sommes, donc le parc qu'on vous parle ici est présentement à trente-six point vingt-cinq (36,25 %). C'est-à-dire qu'il est trente-six point vingt-cinq (36,25 %) qui représente le maximum de l'énergie qui va être possible de produire dans ce parc-là.

1105 Mais il faut bien comprendre que le trente-six point vingt-cinq (36,25 %) ne représente pas le pourcentage du fonctionnement des éoliennes, parce que les éoliennes vont fonctionner à peu près quatre-vingts pour cent (80 %) du temps.

PAR LE PRÉSIDENT:

1110 Évidemment, toutes ces planches vont être déposées?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1115 Oui, ça, ça va être déposé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1120 Laissez-là, s'il vous plaît. Prenons l'hypothèse où les huit (8) éoliennes autour du lac Sansfaçon, où le nombre d'éoliennes dans le domaine était réduit de huit (8) éoliennes, et que ces huit (8) éoliennes soient celles qui sont autour du lac Sansfaçon, quelle serait l'énergie produite par le domaine?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1125 Bien, c'est simple, l'énergie, je peux pas vous le calculer...

PAR LE PRÉSIDENT:

1130 Le terme, quel est le taux de rendement?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1135 Le facteur d'utilisation...

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais non, le taux de rendement, ça marche pas, là.

1140 Quelle est l'énergie, alors vous avez soixante-treize (73) éoliennes avec lesquelles vous comptez vendre à Hydro-Québec environ trois cent cinquante gigawattheures (350 GWh) sur une base annuelle?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1145 Oui, qu'on a garantis à Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1150 Vous avez une garantie. Si c'était réduit de huit (8) éoliennes, les huit (8) éoliennes autour du lac Sansfaçon, le trois cent cinquante gigawattheures (350 GWh) serait réduit à combien?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1155 Il va falloir le calculer, parce qu'on peut pas le réduire, première des choses, comme ça, sans subir des pénalités de la part d'Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1160 Non, je comprends. Je veux juste savoir sur le plan théorique.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1165 C'est parce que là, il faudrait recalculer le parc complet et à quel facteur d'utilisation qu'on se retrouverait sans ces éoliennes-là par rapport à la puissance. C'est un scénario qu'on peut analyser, mais au point de vue économique, c'est catastrophique, parce qu'on ne rencontre aucunement les conditions, et on va recevoir des pénalités énormes de la part d'Hydro-Québec.

1170 Donc c'est un parc qui est contractuellement, on a des obligations envers Hydro-Québec, en plus de pas avoir des revenus pour une construction qui va être à peu près identique, les éoliennes...

PAR LE PRÉSIDENT:

1175 OK, je ressens très nettement votre embarras, mais vous comprendrez aussi que, je pense que s'il y a un élément litigieux qui se dégage depuis hier, c'est tout ce qui gravite autour du lac Sansfaçon. Donc forcément, il faut que la Commission l'analyse de façon plus minutieuse, plusieurs scénarios peuvent être envisagés, plusieurs hypothèses peuvent être évoquées, et certainement, c'est entre autre un des rôles de la Commission de le faire.

Alors ça, c'en est un scénario.

1185 Un autre scénario qu'on retrouve d'ailleurs dans d'autres parcs, dans d'autres projets de parcs éoliens dont j'ai pris connaissance dans les rapports du BAPE, c'est la présence de sites de rechange. Hier, c'est un petit peu la démarche que j'ai voulu entreprendre hier avec vous en examinant la carte 3.1, 3.2, bon. Cet examen on peut plus le faire ensemble, puisqu'il manque certaines contraintes importantes qui n'étaient pas intégrées dans la carte telle que nous
1190 l'avions vue.

Alors le deuxième scénario serait donc les sites potentiels de recharge. Et vous aviez accepté hier la demande de la Commission, et je vous en remercie, de refaire ces cartes en élargissant un peu le périmètre du domaine, surtout que vous avez identifié des gisements éoliens relativement importants à l'extérieur du périmètre du domaine.

1195

L'hypothèque que j'évoque tout à l'heure pour laquelle il serait intéressant d'avoir des données, une autre hypothèse, ce serait de localiser sur la nouvelle carte les sites de recharge potentiels. Si ne voulez pas réduire votre production énergétique, quels seraient les sites alternatifs ou les sites de recharge?

1200

Et dans ce cas ici, je l'ai bien perçu, et je pense que mes collègues aussi l'ont perçu, à la lumière de la lecture de vos réponses au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, il nous semblait, il se dégageait une certaine réticence à faire cet examen additionnel. Mais je crois qu'il faudrait le faire.

1205

Donc ce ne sera pas, je ne crois pas encore, à moins que vous me prouviez le contraire, que ce sont des demandes extravagantes de la Commission, que de demander quel impact aurait sur la production énergétique le fait qu'il y ait huit (8) éoliennes de moins, celles autour du lac Sansfaçon?

1210

Et si on ne veut pas ces huit (8) éoliennes de moins, si nous voulons conserver le même nombre d'éoliennes, quels seraient les sites alternatifs ou les sites de recharge qui permettraient de conserver la même production énergétique?

1215

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Tout ce que vous me demandez là, c'est évident que nous l'avons déjà fait et nous les avons tous analysés. Et tous les scénarios, et le scénario qu'on présente au BAPE, c'est le scénario optimum au point de vue énergétique et au point de vue impact le plus faible qu'on a trouvé.

1220

Tous les autres scénarios faisaient que ou l'énergie était moins importante, donc le facteur d'utilisation diminuait, ou les coûts de construction augmentaient énormément, donc n'étaient pas optimum pour l'énergie qu'on allait chercher.

1225

On peut vous refaire tous ces exercices-là, mais vous voyez, on est rendu, là présentement, au scénario qui a été présenté au BAPE, au scénario numéro 11. Ça, c'est des scénarios, mais entre ça, c'est des scénarios, il y a eu onze (11) scénarios différents qui ont été faits, qui ont été abandonnés à certains moments de l'étape pour des raisons de construction, pour des raisons de facteur d'utilisation moins intéressant.

1230

Et on a regardé à l'extérieur du parc. On l'a fait, ça, mais à chaque fois, on arrivait à des problèmes ou de construction ou de facteur d'utilisation plus bas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1235

C'est donc dire que vous avez déjà cette information. Je vous demande de ma la fournir, c'est tout.

C'est encore moins compliqué que je ne croyais.

1240

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1245

Oui, je peux bien vous la fournir. Le malaise ou le problème, mettez-le comme vous voulez, c'est que tous ces scénarios-là sont analysés avec des logiciels, des systèmes très complexes, et on ne peut pas décider tout simplement en deux (2) minutes, ah bien celle-là, elle fait pas là, on va la mettre là, ça va faire pareil! Ça prend des analyses fines en trois (3) dimensionnelles, des vents, des contraintes physiques et tout ça.

1250

La contrainte que j'ai, c'est tout l'explication du processus qui peut prendre jusqu'à – d'ailleurs le processus juste pour établir ces logiciels-là, c'est au-dessus de six (6) mois qu'on a évalué les scénarios, plus ou moins, et tout ça. Et de vous transmettre ça en vrac comme ça sans toutes les conséquences et tout ça, ça devient un peu, avec tout le raffinement que ça prendrait, c'est des heures et des heures de transmission de données, et ça se fait difficilement par écrit, parce qu'il faudrait que...

1255

PAR LE PRÉSIDENT:

1260

Écoutez, je vais vous simplifier le travail! D'abord, la première demande, vraiment, à mon avis, ne demande pas tant de travail. Si vous enlevez huit (8) éoliennes dans un secteur donné, je pense que vous seriez capable d'estimer très rapidement quelle serait la production énergétique, à moins que je me goure complètement.

1265

La deuxième demande, ce sont des sites relatifs à des sites qui présentent un certain potentiel, des sites de rechange finalement. Je peux comprendre beaucoup de choses, mais je peux comprendre aussi deux (2) éléments très simples. Vous avez deux (2) cartes très parlantes. La carte des contraintes combinée à la carte du potentiel éolien ou des gisements éoliens sont des cartes très parlantes. Elles disent tout, elles synthétisent tout.

1270

Alors il se peut qu'il y ait des éléments qui ne puissent pas être intégrés dans ces cartes-là, qui pourraient être éventuellement ajoutées dans un document, dans un appendice ou une annexe, mais au moins nous aurions les éléments suffisants pour pouvoir analyser la situation.

1275

D'autant plus que vous les avez faits. Alors si la Commission estime que le matériel que vous lui fournissez, c'est un matériel très aride qui dépasse totalement sa compétence, la

Commission, rien ne l'empêche d'aller recruter, embaucher une expertise dont elle a besoin pour se faire expliquer de façon plus détaillée tous les documents que vous lui auriez soumis.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1280

D'accord. Mais je voudrais juste faire une nuance, quand vous parlez de contrainte qui est représentable sur une carte et les contraintes comme le sillage, l'impact d'une éolienne sur une autre. C'est très organique, ça, et c'est difficilement démontrable comme une distance d'une rivière ou d'une distance – tandis que là, l'impact est causé par l'éolienne elle-même

1285

versus une autre éolienne.

Donc c'est pas une contrainte qu'on peut indiquer sur une carte parce qu'elle est fonction de la façon que les éoliennes sont placées.

1290

Donc ça se place pas sur une carte de façon aussi simple que de dire, bien, il faut être à trente mètres (30 m) ou à soixante mètres (60 m) d'une rivière ou à cinq cents mètres (500 m) d'une montagne. C'est un petit peu plus difficile à montrer sur une carte. C'est plutôt une itération qu'il faut faire par simulation.

1295

PAR LE PRÉSIDENT:

Je veux bien.

PAR M. GUY DUFORT:

1300

Excusez, monsieur le Président, permettez que j'intervienne à ce moment-ci?

PAR LE PRÉSIDENT:

1305

Absolument.

PAR M. GUY DUFORT:

1310

Je répète la question voir si je la comprends bien, et nous vous fournirons les informations dont vous avez besoin.

D'abord quelle est l'influence du fait que nous enlevons huit (8) éoliennes, quelle sera l'influence sur le productible, c'est-à-dire le facteur d'utilisation du parc.

1315

PAR LE PRÉSIDENT:

Et la production énergétique.

PAR M. GUY DUFORT:

1320

Ensuite de ça, disons qu'on les enlève complètement, de sorte qu'au lieu d'avoir un parc avec soixante-treize (73) éoliennes, nous aurions un parc de soixante-cinq (65) éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1325

Tout à fait.

PAR M. GUY DUFORT:

1330

C'est ce que je comprends.

PAR LE PRÉSIDENT:

1335

Ça, c'est ma première question.

PAR M. GUY DUFORT:

1340

Ensuite de ça, la deuxième question qui est un petit peu comme en subordonnée à la première, c'est que maintenant, si nous prenons les huit (8) éoliennes, parlons des sept (7) éoliennes, parce que je pense que là, nous parlons de visibilité plus que d'autre chose...

PAR LE PRÉSIDENT:

1345

Tout à fait.

PAR M. GUY DUFORT:

1350

Prenons les sept (7) éoliennes qui sont autour du lac Sansfaçon et que nous les redéployions ailleurs sur le parc, quelle sera maintenant le facteur d'utilisation de ce parc.

PAR LE PRÉSIDENT:

Tout à fait.

1355

PAR M. GUY DUFORT:

Est-ce que c'est exact?

PAR LE PRÉSIDENT:

1360

Tout à fait. Avec l'hypothèse que le périmètre actuellement délimité pourrait être légèrement modifié, pour tenir compte notamment des gisements éoliens que vous avez déjà localisés.

1365

PAR M. GUY DUFORT:

Bon, et là, on en arrive à votre troisième demande qui est un site alternatif, pas un site, mais comme déborder du site qui existe actuellement. C'est ce que je comprends bien?

1370

PAR LE PRÉSIDENT:

Les deux (2) et trois (3) sont intégrées.

1375

PAR M. GUY DUFORT:

OK, je comprends très bien votre question, monsieur le Président, et nous vous fournirons les explications nécessaires.

1380

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

1385

Maintenant, je voudrais savoir auprès d'Hydro-Québec, quand vous entreprenez des discussions pour arriver à une entente contractuelle avec un promoteur de parc éolien, est-ce que vous déterminez de façon très ferme la production énergétique qui doit vous être vendue sur une base annuelle?

1390

Alors dans le présent cas, il s'agit de trois cent cinquante gigawattheures (GWh), est-ce que c'est un chiffre fixe ou il y a une fluctuation qui peut se produire, ou encore par exemple, si la production énergétique qui vous est vendue serait de l'ordre de trois cents gigawattheures (300 GWh), est-ce qu'il y a une marge que vous tolérez? Ou dès qu'il y a une marge inférieure à celle qui est prévue, il y a pénalité?

1395

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

Ce qui est prévu au contrat, bon premièrement, il n'y a pas de discussions pour arriver à une quantité contractuelle. C'est la soumission qui se traduit dans le contrat, donc il n'y a pas de négociations. Les offres sont fermes, elles ne sont pas négociées par la suite.

1400

Si le promoteur a surestimé, en fait s'il a surestimé son productible, en fait les pénalités vont s'appliquer sur une moyenne mobile de trois (3) ans. Donc si la première année, son

productible est inférieur à ce qu'il prévoyait, il va pouvoir se rattraper l'année suivante si les vents lui permettent de se rattraper, et jusqu'à la troisième année. Et par la suite, les pénalités vont s'appliquer.

1405

Si le problème est permanent et que le productible avait été surestimé mais de façon permanente, il y a un processus de révision des quantités contractuelles pour revoir à la baisse les quantités contractuelles, mais il y a des pénalités qui s'appliquent.

1410

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste pour que je comprenne! Si les termes que vous avez acceptés, en fait, puisqu'il n'y a pas de discussion, dans les termes que vous avez acceptés, vous avez accepté trois cent cinquante gigawattheures (350 GWh) et que le promoteur ne peut vous livrer que trois cent vingt-cinq (325 GWh)...

1415

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

De façon permanente?

1420

PAR LE PRÉSIDENT:

De façon moyenne de trois cent vingt-cinq (325 GWh). Il y a toujours des fluctuations, mais une moyenne de trois cent vingt-cinq (325 GWh) de façon permanente.

1425

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

Avec le même nombre de machines?

1430

PAR LE PRÉSIDENT:

Admettons, avec le même nombre de machines, oui.

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

1435

D'accord. Et donc ça, on va le constater après trois (3) ans, en fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1440

OK. Et c'est là qu'il y aurait pénalité?

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

Oui.

1445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Lacasse.

1450 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Oui, pour votre information, monsieur le Président, les quantités d'énergie à être livrées par le promoteur, en fait les quantités d'énergie reliées au premier appel d'offres sont comptabilisées dans le plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec qui est approuvé par la Régie de l'énergie.

1455

Si Hydro-Québec Distribution n'obtient pas ces fournitures d'électricité là, elle devra aller les chercher ailleurs, probablement à un coût bien plus élevé. Donc je tenais à vous dire ça.

1460

Puis je tenais à vous dire également qu'il faut comprendre le malaise du promoteur à travailler sur des hypothèses de scénarios à l'extérieur de son domaine d'étude actuel. Premièrement, il ne possède pas les droits sur ces scénarios-là en territoire public, et deuxièmement, ça voudrait également dire de prendre ces hypothèses-là au sérieux, que son étude d'impact serait à refaire, parce que son étude d'impact ne tient pas compte de ce domaine de parc là.

1465

Alors certainement des délais de livraison.

PAR LE PRÉSIDENT:

1470

Vous savez, on peut prendre pour acquis que l'étude étant ce qu'elle est et que toute modification entraînera des conséquences, à ce moment-là on pourrait même questionner quel est le rôle d'une commission, puis pourquoi elle l'examine, si on ne peut pas rien changer.

1475

Je pense que la Commission n'a certainement pas pour objectif – d'ailleurs elle n'a pas le pouvoir ni de rejeter ni d'accepter – mais c'est d'amener éventuellement une solution ou des recommandations sociopolitiquement viables, sociopolitiquement environnementalement viables.

1480

Alors la Commission va tout faire pour arriver à cette fin. Jusqu'à maintenant en tout cas, je me sens très à l'aise.

Monsieur, je vous reviens! Je vous ai pas oublié, mais en fait, je pense que c'était...

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

1485

Non, j'ai pas fini, parce que là, avec la mesure que tout le monde parle, nécessairement que ma question...

PAR LE PRÉSIDENT:

1490 Elle est perdue!

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

1495 Oui, ça va mal.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je crois que non, je crois que non.

1500 **PAR M. BERTRAND BOUCHARD:**

Ça va bien. C'est parce que si le promoteur ne peut pas fournir, ne pas trouver huit (8) sites d'emplacement à peu près équivalents, bon, parce que normalement, d'après ce qu'on peut voir, ces huit (8) éoliennes-là autour du lac Sansfaçon sont très très importantes, OK, puis même en agrandissant le parc un petit peu, moi, je connais les chemins, ainsi de suite, sans trop que ça devienne un changement total, OK, que c'est sûrement possible.

1505 Puis si la compagnie veut pas le faire, de trouver des équivalences, moi, je proposerais à votre comité, de trouver un spécialiste qui va trouver cinq (5) endroits autour de ça pour placer les éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1510 Je vous avoue que ça sort complètement du mandat de la Commission.

PAR M. BERTRAND BOUCHARD:

Bien non, vous pouvez engager des spécialistes, vous nous l'avez dit tantôt?

1520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, nous pouvons engager des spécialistes pour nous aider à comprendre le document qui a été déposé, mais nous ne pouvons pas commencer à embaucher des spécialistes pour faire une contre-expertise.

1525 **PAR M. BERTRAND BOUCHARD:**

Ça veut dire que normalement, ils devraient déposer ce que vous avez demandé de déposer?

1530

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien de toute façon, ils vont déposer le document, monsieur Dufort a accepté. Alors le document sera déposé.

1535

BENOÎT LANDRY

PAR LE PRÉSIDENT:

J'appelle monsieur Benoît Landry.

1545

PAR M. BENOÎT LANDRY:

Monsieur le Président, j'ai pris connaissance de l'étude de son qui a été réalisée en juin et juillet 2006. Le rapport est daté du mois de septembre, puis on l'a reçu hier seulement.

1550

Si on regarde les tableaux qu'il y a là-dedans, il est rarement en dessous de quarante décibels (40 dBA) autour du lac Sansfaçon. Le plus souvent, on est entre vingt-cinq (25 dBA) et trente-cinq décibels (35 dBA).

1555

Puis sur le tableau numéro 5, il y a quatorze (14) lectures sur vingt et une (21) qui sont en bas du quarante décibels (40 dBA). Ce qui veut dire environ soixante-six pour cent (66 %) en bas du quarante décibels (40 dBA).

1560

On peut tu juger acceptable un niveau sonore de quarante décibels (40 dBA) qui est demandé par le ministère du Développement durable, si on est dans un milieu comme ça? Parce que la différence entre trente décibels (30 dBA) et quarante décibels (40 dBA), ça fait une différence de bruit.

1565

Est-ce que c'est acceptable pour le ministère du Développement durable, de faire varier de trente (30 dBA) peut-être à quarante décibels (40 dBA) le niveau sonore autour du lac Sansfaçon?

PAR LE PRÉSIDENT:

1570

Si je comprends ce que vous dites, c'est qu'actuellement, l'intensité du bruit, elle est de trente (30) dBA?

PAR M. BENOÎT LANDRY:

1575 La moyenne a été de trente-huit décibels (38 dBA) qu'on donne comme résultat. Mais si on regarde soixante-six pour cent (66 %) des lectures sur le tableau, j'ai regardé les tableaux, le tableau 5, il y a soixante-six pour cent (66 %) des lectures qui sont en dessous du quarante décibels (40 dBA). Soixante-six pour cent (66 %), c'est beaucoup, qui atteignent pas le quarante décibels (40 dBA).

PAR LE PRÉSIDENT:

1580 Mais j'ai de la difficulté. D'habitude, les gens s'objectent que le bruit soit trop fort!

PAR M. BENOÎT LANDRY:

1585 C'est parce que les quarante décibels (40 dBA), c'est les éoliennes qui vont les atteindre, puis nous autres, on est en bas de ça actuellement. Ça fait que la différence entre les deux (2), on va la subir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1590 Oui.

PAR M. BENOÎT LANDRY:

1595 Est-ce que le ministère du Développement Durable a pris en considération qu'on est dans un milieu calme, paisible?

PAR LE PRÉSIDENT:

1600 Madame Bernier.

PAR Mme NANCY BERNIER:

1605 Bon, l'étude, on vient seulement de la recevoir comme vous, alors je l'ai pas soumise encore aux spécialistes du ministère sur le bruit.

1610 Par contre, lors de la première version de l'étude d'impact, on avait des niveaux de bruit sur vingt-quatre (24) heures qu'on considérait pas représentatifs, que le promoteur nous avait fournis, qu'on considérait qui n'étaient pas représentatifs d'une situation de villégiature. On avait enregistré des niveaux de bruit à au-delà de cinquante-cinq (55 dBA), alors à notre demande, le promoteur a refait les évaluations, puis là, on est dans une moyenne sur vingt-quatre (24) heures de trente-huit décibels (38 dBA). C'est ce que nous, on s'attendait à obtenir.

1615 Le critère qui est notre critère le plus sévère, qu'on applique dans des cas comme celui-ci, pour des secteurs de villégiature, c'est le quarante décibels (40 dBA). Alors il y a une différence, si on compare quarante décibels (40 dBA), toujours sur une moyenne de vingt-quatre (24) heures, entre trente-huit (38 dBA) et quarante (40 dBA), il y a seulement deux décibels (2 dBA) de différence.

1620 Donc si on regarde ça simplement mathématiquement, l'augmentation est très faible, presque pas perceptible. Sauf que je suis tout à fait d'accord qu'à quarante décibels (40 dBA), il y a quand même une modification du climat sonore qui va être perçue par les villégiateurs. Ça peut être audible, on peut entendre les éoliennes.

1625 Alors ça protège par contre, comme on le disait, ces niveaux-là protègent la conversation, ce qu'on veut protéger, c'est le sommeil. Alors c'est des niveaux qui, pour nous, quand même, peuvent présenter une nuisance, mais sans créer non plus un inconfort trop important.

1630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dufort, hier dans une des planches, si ma mémoire est bonne, vous nous aviez indiqué que quatre-vingt-dix (90) dBA plus quatre-vingt-dix (90) dBA n'égalait pas évidemment cent quatre-vingts (180) dBA; autrement dit, quand on ajoute deux (2) sons de même intensité, le résultat n'est pas la somme des deux (2), mais que ça donnait, je crois, de mémoire quatre-vingt-treize (93) dBA.

1635 Et si nous avons une situation où nous avons trente-huit (38 dBA), pour que ça monte à quarante (40 dBA), quelle est l'intensité sonore que ça requiert?

1640 **PAR M. GUY DUFORT:**

Monsieur Zayed, je vais demander à monsieur Francis Pelletier de prendre la parole.

1645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

1650 **PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

Est-ce que vous pourriez répéter votre questions s'il vous plaît, pour être certain que je l'ai bien comprise?

PAR LE PRÉSIDENT:

1655

Oui. En fait, l'intensité sonore actuellement, si j'ai bien compris l'information de monsieur, c'est trente-huit (38) dBA, moyenne, tout à fait. Et je pense que le quarante (40 dBA), c'est le pire scénario ou moyen aussi? C'est le pire scénario.

1660

PAR M. BENOÎT LANDRY:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1665

C'est le pire scénario, mais peu importe.

1670

Ma question, c'est: pour que l'intensité passe de trente-huit (38) dBA à quarante (40) dBA, le trente-huit (38) dBA doit être additionné à quelle intensité du bruit pour que la résultante soit de quarante (40) dBA?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

1675

Donc juste pour être sûr et certain de bien comprendre votre question, je vais tenter de la résumer! Si le bruit ambiant avant l'installation des éoliennes était de trente-huit décibels (38 dBA), quel devrait être l'apport en pression acoustique des éoliennes pour obtenir quarante décibels (40 dBA), bruit des éoliennes plus bruit ambiant?

PAR LE PRÉSIDENT:

1680

C'est ça.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

1685

Donc ce serait inférieur à trente-huit décibels (38 dBA). Trente-huit décibels (38 dBA) plus trente-huit décibels (38 dBA) donneraient quarante et un décibels (41 dBA) de bruit ambiant, donc inférieur...

PAR LE PRÉSIDENT:

1690

Ce serait de l'ordre de trente-sept décibels (37 dBA)?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

1695

Approximativement.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Ça vous donne l'information?

1700

PAR M. BENOÎT LANDRY:

Oui, mais on est souvent à dix-huit-vingt décibels (18 dBA-20 dBA) dans le tableau qu'on a là. Ça fait que dix-huit-vingt (18 dBA-20 dBA), trente-huit (38 dBA), c'est sûr qu'il y a une moyenne de trente-huit (38 dBA) mais on a sorti des quarante-neuf (49 dBA) à quelque part, cinquante-trois (53 dBA), c'est tout dans la même période, peut-être qu'un oiseau qui s'est perché sur la machine, mais juste une période de quarante-neuf (49 dBA), cinquante-trois (53 dBA), mais c'est beaucoup plus souvent dix-huit (18 dBA), vingt-cinq décibels (25 dBA), mettons au maximum trente-cinq (35 dBA). Mais on arrive quand même à une moyenne de trente-huit (38 dBA), là.

1705

1710

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, quand il s'agit de la notion d'acceptabilité d'une nuisance ou l'acceptabilité, je dirais, de certaines conditions, cette acceptabilité, pour la Commission, elle n'a de résonance que sociale. Alors pour vous, madame Bernier vous a indiqué tout à l'heure que selon le critère le plus sévère, leur critère qui était le plus sévère, il s'agit de quarante (40) dBA sur une période de vingt-quatre (24) heures.

1715

1720

Mais ça veut pas dire parce que c'est les critères les plus sévères que vous devez l'accepter. Si vous l'acceptez pas, si vous croyez que ce n'est pas socialement acceptable pour vous ou individuellement acceptable, c'est votre droit, et vous pouvez nous la transmettre cette information dans le cadre d'un mémoire ou d'un papier écrit lors de la deuxième partie de l'audience publique.

1725

PAR M. BENOÎT LANDRY:

OK. Deuxième question, ça se rapporte un peu à la conclusion de ça!

1730

Je vais vous lire un petit peu juste une phrase de la conclusion.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1735

PAR M. BENOÎT LANDRY:

1740 Le niveau sonore observé révèle que le milieu est très calme avec des valeurs moyennes sur vingt-quatre (24) heures de l'ordre de trente-huit (38) dBA. Ce climat sonore se compose principalement d'un chant d'oiseau, car les activités humaines sont très réduites.

Ça veut tu dire que les oiseaux atteignent trente-huit décibels (38 dBA)?

PAR LE PRÉSIDENT:

1745 Je peux vous donner mon avis, mais je vais demander, je pense que, madame Bernier, vous pouvez avoir une idée, sinon je demanderai au promoteur.

PAR Mme NANCY BERNIER:

1750 En fait, je saisis pas très très bien la question, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1755 Est-ce que les chants d'oiseaux, comme le bruissement des arbres, peut entraîner une intensité de bruit de l'ordre de trente-huit (38) dBA?

PAR Mme NANCY BERNIER:

1760 Je pense que le spécialiste du promoteur pourra corroborer ce que je vais dire, mais normalement quand il y a les prises de son, c'est bien beau, on enregistre en continu sur une période de vingt-quatre (24) heures, mais ensuite il faut faire un nettoyage des sons qui ont été enregistrés. Ça peut arriver qu'il y a des pics, il y a un quatre (4) roues qui est passé, il y a justement un oiseau qui s'est mis à crier très fort.

1765 Alors là, de la part de l'analyste, celui qui analyse les données, il doit valider l'ensemble de ces données-là et rejeter les bruits qui étaient ce qu'on appelle spontanés, puis ensuite faire sa moyenne.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dufort, est-ce que vous auriez un complément d'information?

PAR M. GUY DUFORT:

1775 Monsieur Pelletier donnera un complément d'information, monsieur le Président.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

1780 Oui, monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1785 Juste quelques précisions concernant les bruits ambiants! Il a été mentionné précédemment que la première analyse, cinquante-cinq décibels (55 dBA), était non représentative du bruit ambiant, je voudrais juste spécifier que c'est non représentatif de la moyenne, mais c'est représentatif du moment où on a pris la prise de mesure.

1790 Si on regarde dans le rapport, par exemple, il a été mentionné dans ce rapport-là qu'il y avait des bourrasques de vent de quinze kilomètres-heure (15 km/h) à deux mètres (2 m) du sol et qu'il y avait également présence de bruits d'insectes et de vagues. Donc de façon générale, lorsqu'il y a augmentation du vent, il y a également, il est accepté de façon générale, lorsqu'il y a augmentation du vent, il y a augmentation également du bruit ambiant. C'est probablement ce qui est arrivé lors de la première prise de mesure.

1795 Nous avons refait la deuxième prise de mesure. Il a été mentionné que le secteur du lac Sansfaçon était très calme. Effectivement, lors de la prise de mesure, le secteur, il y avait pas de vent, le secteur était très calme.

1800 Donc c'est ce qui a expliqué des niveaux sonores, des niveaux de bruit ambiant aussi faibles que ceux-là.

Juste peut-être une autre indication, à titre indicatif! Les criquets, par exemple, les grillons peuvent produire du bruit ambiant qui peut aller jusqu'à cinquante décibels (50 dBA).

1805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie. Ça va?

PAR M. BENOÎT LANDRY:

1810 Merci.

1815 **MARC-ANDRÉ BERNARD**

PAR LE PRÉSIDENT:

1820 Monsieur Marc-André Bernard.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

Rebonjour, monsieur le Président.

1825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

1830

C'est concernant les inventaires qui ont été faits sur les sites. Concernant les plantes, les inventaires se sont portés uniquement aux soixante-treize (73) sites où les éoliennes vont être implantées. Mais on sait qu'il y a des routes additionnelles qui vont être créées, il y a des lignes électriques qui vont être installées, il y a des bâtiments qui vont être installés également.

1835

Est-ce que des inventaires vont être réalisés aux autres endroits ou non?

Ensuite, j'aimerais préciser que récemment, des fougères très rares ont été découvertes dans cette région-là. Ça fait que ce serait important.

1840

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous parlez d'inventaire en général ou d'inventaire floristique?

1845 **PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:**

Floristique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1850

Bon, je vais poser la question, vous avez soulevé le fait, est-ce qu'il y a eu des inventaires au niveau du parc éolien, est-ce qu'il y a eu des inventaires aussi au niveau de la ligne. Donc je vais poser la question, à toutes fins pratiques – ah, des chemins! Je pensais qu'il avait parlé de lignes électriques.

1855

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

Ah, il y a les lignes, puis il y a les chemins, il y a d'autres infrastructures que seulement des éoliennes.

1860

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, je comprends. Monsieur Dufort tout d'abord, est-ce que vous avez procédé à un inventaire floristique?

1865

PAR M. GUY DUFORT:

Monsieur le Président, je vais laisser la parole à madame Jeanne Gaudreault.

1870

PAR Mme JEANNE GAUDREULT:

Monsieur le Président, un inventaire floristique a été réalisé à l'été 2005 sur le parc éolien.

1875

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bernier, est-ce que cet inventaire floristique, vous l'avez jugé acceptable lorsque vous avez décidé que l'étude d'impact était recevable?

1880

PAR Mme NANCY BERNIER:

Oui, ça a été soumis par les spécialistes au ministère, la Direction du patrimoine écologique. Ils ont jugé que c'était acceptable.

1885

Par contre, monsieur fait allusion au manque d'inventaire dans les routes et en effet, lorsqu'on a reçu votre demande d'audience publique, on a fait ces vérifications-là, puis il apparaît en effet qu'il semble pas y avoir un inventaire de réalisé sur les chemins qui vont être construits pour le parc éolien.

1890

Alors j'ai demandé à la Direction du patrimoine écologique de vérifier s'il y avait lieu de redemander les inventaires à nouveau, de compléter les inventaires à ce niveau-là. Il y a toujours une question aussi, quand même on a une description du milieu par rapport aux habitats présents dans ces secteurs-là, alors est-ce qu'il y aurait lieu d'aller vérifier s'il y a présence d'espèces rares dans certains, advenant qu'il y aurait des habitats de présents là au niveau des routes.

1895

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Monsieur Lamarre, quant à vous, pour la ligne électrique, je pense que vous avez une présentation qui est disponible pour nous montrer où vous êtes rendus avec le projet?

1900

PAR M. HERVÉ LAMARRE:

Oui, sur le processus de consultation.

1905

Quant à l'inventaire, je vous dirais que la personne qui a travaillé sur les aspects environnementaux du projet n'est pas avec nous, mais je demanderais peut-être à monsieur Banville, je vérifierais avec monsieur Banville s'il a l'information spécifique à ça.

1910

PAR M. DANIEL BANVILLE:

J'ai pas l'information, monsieur le Président, sur les inventaires environnementaux. Je sais toutefois qu'ils ont été faits.

1915

Lorsqu'on est allé en consultation au mois d'août dernier, le responsable de l'environnement au projet a clairement démontré aux principaux intervenants nos études environnementales et la façon dont on s'est pris pour les faire. Mais malheureusement, je les ai pas avec moi.

1920

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous les avez réalisées pour les deux (2) tracés?

1925

PAR M. DANIEL BANVILLE:

Exactement, pour les deux (2) tracés. En fait ce qui couvre la zone d'étude.

PAR LE PRÉSIDENT:

1930

Très bien, je vous remercie.

PAR Mme NANCY BERNIER:

1935

Monsieur le Président, est-ce que je pourrais demander à monsieur, il a parlé qu'il avait récemment, en tout cas été informé qu'il y avait présence de fougères rares dans le secteur, est-ce que c'est une information que vous avez trouvée dans l'étude d'impact ou ce serait une nouvelle information?

1940

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

Ce serait une nouvelle information.

PAR Mme NANCY BERNIER:

1945 Est-ce que ça va être accessible?

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

1950 Oui.

PAR Mme NANCY BERNIER:

Pourriez-vous donner à la Commission l'information?

1955 **PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1960 Bien en fait, je vous demanderais, je sais pas si vous avez l'intention de déposer un mémoire?

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

1965 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1970 J'allais vous le suggérer. Dans votre mémoire, nous apprécierions beaucoup que vous indiquiez cette information-là.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

1975 OK. Est-ce que je peux poser une deuxième question?

PAR LE PRÉSIDENT:

1980 Bien sûr. Maintenant, s'il y a la moindre hésitation par rapport au dépôt de votre mémoire, nous apprécierions beaucoup que vous déposiez ne serait-ce qu'une feuille barbouillée avec le nom de l'espèce que vous avez trouvée. Et si vous pouvez nous dire à peu près dans quel secteur.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

1985

C'était dans le secteur du ruisseau Glenburnie. C'est un secteur qui est soumis à des impacts éventuels via le parc, parce que la source est dans le parc.

PAR LE PRÉSIDENT:

1990

Votre deuxième question.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

1995

Je suis pas certain d'avoir bien compris, est-ce qu'il va y avoir d'autres inventaires qui vont être réalisés?

PAR LE PRÉSIDENT:

2000

Madame Bernier.

PAR Mme NANCY BERNIER:

2005

J'ai demandé aux spécialistes du ministère de me répondre là-dessus. Je peux pas vous le dire, ils vont regarder le milieu en fonction des habitats, il pourrait y avoir une décision ou non de demander des inventaires supplémentaires.

2010

C'est parce que quand même, il faut que les habitats soient susceptibles, qu'il y ait des espèces, en fait, qu'on retrouve seulement dans certains habitats, alors il faut voir si les habitats sont présents dans ces territoires-là qui vont être déboisés.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

2015

Je fais de la mycologie par temps perdu, puis il y a des secteurs intéressants dans la région pour récolter des espèces de champignons sauvages. À ma connaissance, il y a aucun inventaire qui a été fait dans le secteur sur la présence de champignons sauvages.

2020

Est-ce que ça pourrait être fait? Dans cette région-là, on sait qu'il y a de la morille, une espèce très recherchée. D'ailleurs en Gaspésie, on essaie de développer le potentiel commercial de la récolte de champignons sauvages.

Est-ce que ces données-là peuvent être disponibles?

PAR LE PRÉSIDENT:

2025

Monsieur Dufort, est-ce que vous avez réalisé des travaux à cet effet?

PAR M. GUY DUFORT:

2030 Monsieur le Président, je laisserai la parole à madame Gaudreault, mais je voudrais que monsieur Bernard précise davantage sa question.

Est-ce que monsieur l'intervenant fait référence à tout le domaine où on veut placer le parc ou seulement aux endroits où on veut placer les éoliennes et les chemins d'accès?

2035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien écoutez, on va se limiter uniquement aux secteurs qui sont visés par le projet.

2040 **PAR M. GUY DUFORT:**

C'est-à-dire les éoliennes et les chemins d'accès.

PAR LE PRÉSIDENT:

2045 Tout à fait.

PAR M. GUY DUFORT:

Madame Gaudreault s'il vous plaît.

2050

PAR Mme JEANNE GAUDREULT:

2055 Ce que je pourrais vous répondre, monsieur le Président, c'est qu'en ce qui concerne la planification pour les sites des éoliennes et la construction des chemins, tout cela a été fait en harmonisation avec les industriels forestiers sur place. Donc dans la mesure du possible, on a implanté les éoliennes où il y avait des coupes réalisées, des coupes qui viennent justement d'être réalisées, donc perturbé, où il y a eu reboisement, où la régénération naturelle est en place.

2060 Nous sommes sur des sommets de pentes, loin des cours d'eau, loin des berges, alors c'est tout ce que je peux me permettre de dire.

2065 Trente-deux pour cent (32 %) du territoire est habité par des peuplements mélangés à dominance feuillue. Aucun peuplement particulier n'a été répertorié lors des inventaires forestier.

PAR LE PRÉSIDENT:

Aucun peuplement de?

2070 **PAR Mme JEANNE GAUDREULT:**

Des peuplements forestiers particuliers, donc qui pourraient abriter ce genre.

2075 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc si vous permettez, vous me corrigerez, pour synthétiser la réponse, il n'y a pas eu d'inventaire, mais compte tenu de la démarche qui sera suivie par le promoteur, il devrait y avoir peu d'impact sur les champignons.

2080 C'est un petit peu ça que vous nous dites?

PAR Mme JEANNE GAUDREULT:

2085 Tout à fait, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2090 Bon, madame Bernier, est-ce que dans ce cas-là, quelle est l'attitude du ministère? Est-ce que l'attitude du ministère sera celle d'exiger que des études soient complétées à cet effet ou encore qu'il faudrait que les sites présentent des intérêts particuliers pour exiger des études complémentaires?

PAR Mme NANCY BERNIER:

2095 En fait, c'est ça, il faudrait que les sites présentent un intérêt particulier pour abriter ces espèces, mais nous, on s'intéresse surtout à ce qu'il y ait des inventaires sur les espèces à statut précaire, les espèces rares. Il y a une liste, je pense que c'est trois cent soixante-quatorze (374) espèces qui sont identifiées, qui ont été identifiées par le ministère, et puis quand un promoteur entreprend un projet, il doit vérifier si ces espèces-là peuvent être
2100 présentes sur le territoire.

Je sais pas si dans la liste, si dans cette liste des espèces rares, il y a ou non des champignons. Donc je peux pas m'avancer, si c'est quelque chose qui devrait être vu autrement que par la procédure habituelle.

2105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et dans ce cas, j'imagine, lorsque vous allez faire l'évaluation environnementale, vous allez examiner cet aspect-là?

2110

PAR Mme NANCY BERNIER:

Bien oui, là, étant donné que monsieur soulève la question, on va la vérifier, oui.

2115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Ça va?

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

2120

Pas tout à fait. C'est pas clair.

PAR LE PRÉSIDENT:

2125

Non, attention! Si c'est pas clair, dites-moi qu'est-ce qui n'est pas clair, je vais essayer de le clarifier.

Si la réponse ne vous satisfait pas, ça, c'est une autre chose. Mais si la réponse n'est pas claire, dites-le-moi, je vais tout faire ce qui est possible de faire pour la faire clarifier.

2130

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

Bien, la réponse que j'ai eue me dit pas, en fait ce que je comprends, c'est qu'il y a des gens qui comprennent pas le monde des champignons. On nous dit que, bien, il y a possiblement pas de champignons là!

2135

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pas tout à fait ça. Ce qu'on vous a dit d'un côté, nous n'avons pas fait d'inventaire, et la probabilité qu'on en retrouve des quantités faramineuses sont relativement minces. Donc on n'a pas fait d'inventaire, il sera peut-être pas nécessaire d'en faire. C'est ça que ça veut dire, la réponse.

2140

De l'autre côté, on a dit qu'au ministère de l'Environnement, d'accord il n'y a pas eu d'inventaire, mais si effectivement à la lumière de l'information que vous venez de nous donner, le ministère découvrirait qu'effectivement, il y avait certaines espèces de champignons qui sont dans la catégorie des espèces menacées et vulnérables, bien là, le ministère va réagir et va probablement demander des informations complémentaires au promoteur.

2145

2150

C'est bien ça, madame Bernier?

PAR Mme NANCY BERNIER:

Exactement.

2155

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

Est-ce que je peux poser une autre question?

2160

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y et après ça, on prendra une pause.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

2165

C'est concernant les micromammifères. Dans ma lettre que j'avais envoyée au ministre, je déplorais qu'il y avait pas d'inventaire terrain qui avait été fait. C'est une liste probable qui a été faite.

2170

Personnellement, j'ai déjà fait l'inventaire de micromammifères, puis j'avais capturé une musaraigne de Gaspé pas très loin de là, à une dizaine de kilomètres de là. Le milieu est intéressant pour les micromammifères dans le domaine du parc.

2175

Est-ce que des inventaires terrain vont être faits? Est-ce qu'on va se contenter d'une liste probable, d'une part, puis est-ce que les sons et infrasons vont affecter ces mammifères?

PAR LE PRÉSIDENT:

Les micromammifères?

2180

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

Oui.

2185

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dufort, est-ce que vous avez réalisé une étude, l'inventaire des micromammifères?

2190

PAR M. GUY DUFORT:

Monsieur le Président, je demanderais à madame Castonguay de prendre la parole.

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

2195

Monsieur le Président, on n'a pas réalisé d'inventaire de micromammifères sur le terrain.

2200

Nous avons élaboré une liste des espèces potentiellement présentes à partir de la qualité des habitats particuliers qui étaient sur le site et les banques de données disponibles aux différentes instances gouvernementales.

2205

On a fait une analyse précise des habitats qui pouvaient présenter des caractéristiques particulières pour les micromammifères et on a mis ça en parallèle avec les sites d'implantation des éoliennes et des chemins, puisqu'il y a un travail d'harmonisation des activités forestières et de l'implantation des structures du parc. La plupart du déboisement, d'installation de structures vont être dans les zones qui ont déjà été étudiées par l'industrie forestière, on n'a pas jugé nécessaire de faire des inventaires du micromammifère.

PAR LE PRÉSIDENT:

2210

Madame Bernier, est-ce que cette approche pour le ministère est acceptable?

PAR Mme NANCY BERNIER:

2215

Oui, c'est une approche qui est acceptable. Dans un premier temps, c'est de voir s'il y a un enjeu en fait à ce niveau-là et par la suite, si on ressentait qu'il y avait une problématique, là, on pourrait demander des inventaires.

2220

Mais est-ce que je pourrais inviter le représentant de la Faune qui, lui, en fait a validé cet aspect-là de l'étude d'impact?

PAR LE PRÉSIDENT:

2225

Bien sûr.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

2230

Bonjour. Bon, effectivement, tout ce qui a été dit, c'est correct dans le sens que nous, ce qu'on s'est attardé, c'est vraiment au niveau des espèces à statut un peu précaire, si on veut.

2235

Monsieur fait référence à la musaraigne de Gaspé, et on pourrait citer aussi le campagnol des rochers qui sont des espèces à statut précaire, dans le sens qu'ils sont placés sur une liste de susceptibles d'être désignés menacés ou vulnérables. Les habitats de ces espèces-là sont principalement associés à des ruisseaux, souvent on parle de torrents, ou en

tout cas d'écoulement assez rapide, avec des blocs et beaucoup de mousse; essentiellement c'est dans ces habitats-là que ces espèces-là ont été recensées.

2240 C'est pas des milieux qui sont touchés par le parc éolien, dans le sens que les éoliennes sont installées sur les sommets et ils sont pas sur le bord des cours d'eau.

D'ailleurs, les mesures de protection qu'on demande souvent, c'est la protection des bandes riveraines.

2245 Donc à notre sens, on pense pas qu'il y ait un impact important.

2250 Pour ce qui est des sons et des infrasons, ça, c'est un peu plus nébuleux parce qu'on a fait une recherche de littérature sur l'impact des bruits, surtout en fonction des éoliennes, sur l'ensemble des mammifères, puis on n'a rien trouvé de pertinent. Les seules études de bruit, c'est vraiment des choses faites par exemple sur des vols à basse altitude où ce genre d'études là qui ont été faites.

2255 Ça fait que je suis pas placé pour dire s'il y a un impact ou dire s'il y en a pas. Mais de façon générale, en termes d'habitat, c'est pas un élément qu'on a retenu.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Ça va?

2260 **PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:**

2265 En termes de bruit, je lisais récemment une revue sur les tests en laboratoires qui ont été faits avec des petits mammifères, des micromammifères, avec des infrasons et des sons à très basse fréquence.

Puis on observait des phénomènes physiologiques, des changements physiologiques majeurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 Bien écoutez, nous, on demande pas mieux, si vous avez cette information à votre portée, déposez-la à la Commission. La Commission va en prendre connaissance.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

2275 Oui, j'en donnerai une copie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2280

Très bien, merci.

Nous faisons une pause d'une quinzaine de minutes, merci.

2285

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

2290

RODRIGUE BERNARD

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Rodrigue Bernard.

2295

PAR M. RODRIGUE BERNARD:

Bonjour.

2300

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour monsieur Bernard.

PAR M. RODRIGUE BERNARD:

2305

Premièrement, je rentre dans un domaine analytique, ça va peut-être être un peu ardu, là. À propos de la rencontre, une petite remarque à propos de la rencontre qu'on a eue ce matin quand on est allé visiter le lac Sansfaçon!

2310

J'ai noté, j'avais déjà constaté ça aussi quand j'étais allé la semaine dernière, parce qu'on m'avait dit que ce lac qui était très très beau, un lac de cuvette, et puis avec une population de truites, en les observant, mais j'ai pas fait d'analyse exhaustive du lac, mais seulement de prime abord, les observations que j'ai faites ce matin, ça m'a apparu comme étant l'omble de chevalier, c'est une petite truite, on appelle ça aussi la truite rouge, et les gens me disaient, les gens du lac me disaient que la truite avait tendance à ne pas grossir beaucoup et avoir plutôt une grosse tête puis un petit corps, si on peut dire.

2315

Je dis ça, j'aborde de cette façon, mes observations, parce qu'on voit dans l'étude d'impact, il y a un petit texte, je vais le sortir, je vais en parler d'ailleurs tout à l'heure, dans l'étude d'impact, on dit que dans le parc éolien, c'est-à-dire dans le projet de parc, il n'y a aucune pollution anthropique, c'est-à-dire que c'est une pollution qui est provoquée par l'action consciente ou inconsciente de l'homme.

2320

Et puis tout de suite, moi, avec mon expérience, j'ai vu qu'il y avait quelque chose là qui était pas correct. Et là, il y a monsieur Bouchard, je présume qu'il est encore ici, là, qui posait une question tout à l'heure, monsieur Bouchard me disait, regarde les belles frayères, parce qu'on voyait que le gravier avait été tassé par les truites, puis elles étaient en train de frayer, et puis là, en regardant la matière qui est alentour des roches de la petite frayère, bien, j'ai analysé ça rapidement, je me suis dit, tiens, c'est probablement des matières ligneuses, c'est ce qui m'est apparu ce matin aussi, des matières ligneuses qui ont été probablement mises en

2330

place par l'érosion. Ce qui fait que, bien là, on sait pas s'il y en a partout, mais ça serait peut-être une chose à inventorier.

2335 On sait que les matières ligneuses contiennent de la lignine qui peuvent se transformer en acide humique et par la suite, par action bactérienne, se transforment en acide fulvique. Il pourrait peut-être s'agir d'un lac même acide où les truites ont une croissance faible et ça, c'est une hypothèse finalement que j'émetts, mais c'est toujours pour répondre au texte de l'étude d'impact qui dit qu'il y a aucune action anthropique. Ça, je me questionne un peu là-dessus.

2340 D'après moi, il y en a une action, il y a plus que ça d'ailleurs, j'y viens avec une autre observation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2345 Mais je tiens à préciser une chose. Vous avez droit bien sûr à votre opinion, mais pas à cette étape-ci de l'audience.

PAR M. RODRIGUE BERNARD:

2350 Non, non, c'est ça, c'est simplement une observation disons, une observation que j'ai faite ce matin.

PAR LE PRÉSIDENT:

2355 J'imagine que la question va suivre?

PAR M. RODRIGUE BERNARD:

2360 Bien en fait, ma question c'est que je demande s'il y a eu une étude d'impact, je peux peut-être la poser aussi, est-ce qu'il y a eu vraiment une étude limnologique ou une étude, on appelle ça une diagnose écologique au niveau du lac Sansfaçon?

PAR LE PRÉSIDENT:

2365 Est-ce que, monsieur Dufort, vous avez réalisé une étude limnologique?

PAR M. GUY DUFORT:

2370 À ma connaissance non, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bernier, est-ce que dans la directive que vous aviez remise au promoteur, est-ce qu'il y avait une étude limnologique de requise?

2375

PAR Mme NANCY BERNIER:

Pas précisément, mais il faudrait que je vérifie s'il y avait des questions par rapport à la présence de lac. Habituellement, on demande une description du milieu, une description du milieu récepteur, mais évidemment, c'est surtout le milieu qui va être touché par le projet, directement touché par le projet.

2380

Alors ici, au niveau de la construction de l'exploitation, disons que c'est pas prévu qu'il y ait des interventions dans ce cours d'eau là. Il pourrait peut-être y avoir quand même accidentellement, comme on en discutait tout à l'heure, il peut toujours y avoir un potentiel de risque, c'est à vérifier.

2385

Je pourrais vérifier un peu plus dans la directive.

2390

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, si vous pouvez le faire.

Monsieur Lacasse, est-ce que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune possède des informations relativement à la caractérisation, je dirais de façon plus large, du lac Sansfaçon?

2395

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Vous voulez dire au niveau faunique?

2400

PAR LE PRÉSIDENT:

N'importe quelle caractérisation. Est-ce que vous avez des caractérisations du lac Sansfaçon? Monsieur parlait de limnologie, donc l'eau, les poissons et la faune de façon générale, la faune aquatique?

2405

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Je le sais pas, il faudrait que je consulte mes collègues.

2410

PAR LE PRÉSIDENT:

2415 D'accord. Puis au niveau du porte-parole de la MRC de Bonaventure, est-ce que le lac Sansfaçon a déjà été caractérisé par la MRC ou par un organisme quelconque, à votre connaissance?

PAR M. DANY VOYER:

2420 Non, pas à ma connaissance.

PAR LE PRÉSIDENT:

2425 Pas à votre connaissance. On peut pas tellement aller plus loin là-dessus.

Il est clair que si le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs n'exige pas une étude limnologique au promoteur, bien sûr le promoteur n'est pas tenu d'en présenter une.

2430 **PAR M. RODRIGUE BERNARD:**

Je comprends ça, sauf qu'on semble vouloir dire qu'il y a pas eu vraiment d'impact du milieu physique sur le milieu lacustre. Alors si on n'a pas vérifié, c'est difficile de voir s'il y en a eu une, voyez-vous, pour pas dire des choses.

2435

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dufort, sur quoi vous vous êtes basés pour déterminer que le lac Sansfaçon n'a pas subi d'impact anthropique?

2440

PAR M. GUY DUFORT:

Monsieur le Président, je vais demander à madame Castonguay de répondre à cette question.

2445

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2450 **PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

Monsieur le Président, pendant que monsieur Bernard expliquait sa question, j'ai fait une recherche dans nos documents pour voir à quel endroit on a utilisé le mot anthropique. Et le mot anthropique a été utilisé premièrement lorsqu'on parle des eaux souterraines, à la page

2455 23 du document. Juste un instant, je vais vérifier la pagination. Dans le volume 1, à la page 2-13 où on utilise le mot anthropique.

À ce moment-là, il était utilisé dans le sens qu'il n'y a pas de source de pollution anthropique qui pourrait venir contaminer les eaux souterraines. Ce qui est très différent du
2460 contexte dans lequel il est mis avec le lac Sansfaçon.

Pour compléter la réponse concernant les inventaires qui auraient pu être faits pour les populations de poissons au lac Sansfaçon, on n'a pas jugé nécessaire de faire des inventaires, puisqu'il y a aucune activité du parc qui vont être réalisées à proximité du lac Sansfaçon, et que
2465 la présence des chemins, l'utilisation des chemins qui va en être faite, c'est des chemins qui sont déjà présents.

PAR LE PRÉSIDENT:

2470 Je vous remercie. Ça répond?

PAR M. RODRIGUE BERNARD:

Bien oui, ça répond, étant donné qu'ils peuvent pas faire plus.
2475

Une autre chose! C'est au sujet de la sédimentation dans le lac, c'est-à-dire dans la rivière Verte. En constatant le texte de l'étude d'impact, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup d'affleurements rocheux. Il y a des dépôts minces, ensuite on s'aperçoit aussi qu'il n'y a pas eu d'inventaire de la strate, on appelle ça la strate muscinale ni de la strate herbacée.
2480

En termes écologiques, quand on étudie une forêt on étudie, il y a quatre (4) strates, il y a une strate muscinale, ça comprend évidemment les lichens aussi, mousses et lichens, ensuite on a la strate herbacée avec les herbes, et puis vous avez les arbustes, on l'appelle la strate arborescente, et puis les arbres.
2485

PAR LE PRÉSIDENT:

Arbustive.

2490 **PAR M. RODRIGUE BERNARD:**

Arbustive, oui, je m'excuse. Et ensuite arborescente. Alors on s'en est tenu seulement à la strate arborescente. Alors qu'on constate quand il y a de fortes pluies, bien, la rivière Verte tourne au brun, et puis évidemment ça transporte beaucoup beaucoup de matières inorganiques, ce qui fait que ça a un effet de sablage de l'écosystème. Donc on détruit, à mon
2495 sens on détruit l'écosystème de la rivière, disons en enlevant, si on peut dire, les microplanctons qui peuvent adhérer aux roches et servir de nutriments à la microfaune.

2500 Puis ensuite de ça, ces sédiments-là, évidemment, se ramassent dans la pointe Verte et ils peuvent charrier en même temps des éléments contaminants dû aux travaux qui sont exercés actuellement par les coupes forestières.

2505 Alors ce midi, j'ai fait une recherche auprès de certains collègues analystes en chimie dans les laboratoires à Montréal, et puis je leur ai emmené mes inquiétudes au niveau des huiles, des huiles à moteur, des huiles usées des éoliennes aussi. J'ai demandé si c'était possible de faire une analyse exhaustive des produits qu'il y avait dans ces huiles-là.

2510 Alors c'est un domaine très très très complexe, parce qu'on doit d'abord analyser, il faut évidemment, il y a toujours une fiche analytique, signalétique plutôt au niveau des boîtes d'huile, c'est-à-dire les contenants. Alors on doit faire des études comparatives finalement entre les huiles qui sont propres, qui n'ont pas été utilisées puis les huiles usées. Puis aussi des tests d'huile dans l'eau aussi, d'huile usée dans l'eau, pour vraiment voir ou démasquer certains contaminants qui seraient masqués par l'huile, la fenêtre huile lors des tests.

2515 On m'a nommé certains, bien là, j'ai pas vraiment toute la liste, je vais l'avoir par exemple, alors on m'a nommé des métaux; des métaux, évidemment, il y en a plusieurs, je pourrais pas tous vous les nommer ici. On essaie de déceler l'absence ou la présence plutôt de BPC, il devrait pas y en avoir dans ces huiles-là. Il pourrait y avoir des dioxines et furanes.

2520 Ensuite de ça, évidemment c'est des éléments qui sont cancérigènes, on cherche plutôt des choses qui pourraient causer des cancers. Sachant qu'ici dans la région de la Baie-des-Chaleurs, bien, on est sujet justement, il y a un médecin qui s'appelle le docteur Richard Audet qui est au Centre hospitalier de la Baie-des-Chaleurs, qui est en train de développer un centre de recherche pour répondre à ces questions, à ces hypothèses sur le taux de cancers ici dans notre région. Alors on essaie d'élucider un petit peu la cause de cette maladie, parce que le cancer, évidemment, ça regroupe plusieurs maladies, et pas nécessairement un type de cancer, c'est plusieurs cancers.

2530 Je termine ma nomenclature avec le soufre, certains halogènes, il y a même des solvants chlorés. On sait que c'est pas très très bon pour l'environnement, surtout au niveau de la faune aquatique. Il y a du zinc aussi, il peut y en avoir dans une huile par exemple, on peut rencontrer mille milligrammes par litre (1000 mg/l) de zinc. Bon, ça, il y a du magnésium. Même si je les donne tous, c'est pas – c'est ça qui nous inquiète, et puis on aimerait qu'il y ait une étude qui soit faite. Je pense pas que ça ait été abordé, ça, par l'étude d'impact. On aimerait que ce soit fait, parce qu'on pense...

2535

PAR LE PRÉSIDENT:

Excusez-moi, qu'est-ce que vous voudriez voir fait?

2540 **PAR M. RODRIGUE BERNARD:**

On voudrait qu'il y ait une analyse des eaux, c'est-à-dire des huiles usées de façon exhaustive, pour pouvoir prouver qu'il y a aucun de ces contaminants-là qui pourrait rejoindre la nappe phréatique de la prise d'eau potable de Maria en particulier. Parce que ces éléments-là
2545 pourraient, dans l'eau, se libérer et rejoindre la nappe phréatique et rejoindre la prise d'eau de la municipalité de Maria.

Est-ce que je peux ajouter d'autre chose?

2550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien sûr.

2555 **PAR M. RODRIGUE BERNARD:**

C'est parce que je considère qu'en visitant les lieux, j'avais visité ça la semaine passée, et étant donné les travaux qui ont été effectués là, on voit très très bien que la densité forestière est très très très peu importante, qu'il y eu d'énormes travaux. Il y a des machines qui se sont promenées là-dedans, j'ai calculé le nombre de kilomètres ou d'hectares de sentiers ou de
2560 chemins qu'il y avait sur le domaine du parc, bien, c'est probablement dû à une circulation intense d'une grosse grosse machinerie qui doit peser des milliers de tonnes, pas des milliers de tonnes, mais en tout cas, je pense qu'une débusqueuse doit peser quatre-vingt-dix mille livres (90 000 lb), je pense, d'après mes données.

2565 Alors ça libère aussi des éléments contaminants dont des huiles, il y a des choses ici qui sont probablement restées au sol et qui ont contaminé le sol. Alors il y a peut-être une étude à faire à ce niveau-là aussi.

2570 Donc les éoliennes vont ajouter une pollution à une pollution déjà existante, d'après moi. C'est une opinion évidemment.

PAR LE PRÉSIDENT:

2575 Transformons ça en question et que je vais transmettre dès maintenant à madame Chagnon.

Madame Chagnon, monsieur propose d'envisager la réalisation d'une étude toxicologique qui serait associée à la contamination des eaux d'approvisionnement par des huiles contenant des BPC, des dioxines, des furanes, etc.

2580 Quelle est votre première réaction face à sa préoccupation?

PAR Mme MARIE CHAGNON:

2585 Bien, ma première réaction, c'est que les réseaux d'eau potable au Québec, puis dans
la région, la région que je connais, donc je connais un peu celui de Maria, tous les exploitants
de réseaux d'eau potable sont tenus par le Règlement sur la qualité de l'eau potable qui est
administré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à faire
certaines analyses pour la bactériologie évidemment, pour savoir s'il y a des bactéries dans l'eau,
2590 mais aussi des analyses physicochimiques qui tiennent compte de certains métaux qui sont
normés, et ces analyses-là sont faites régulièrement.

Les résultats sont transmis au ministère de l'Environnement et nous sont aussi transmis
aux directions de santé publique.

2595

Ce qui fait que présentement, on n'a aucune inquiétude pour le réseau d'eau potable,
vous parlez de celui de Maria, mais dans la région immédiate ici, on n'a aucune inquiétude par
rapport à des produits qui pourraient être cancérigènes.

2600

Par ailleurs, pour vérifier si éventuellement il pourrait y avoir quelque chose, comme je
vous dis, ces analyses-là sont régulières. Donc s'il y avait un accident, on serait en mesure de
savoir quoi vérifier, puis on le vérifierait, puis on serait en mesure d'aviser la population.

2605

Par ailleurs, il faut bien penser que vous parlez de cancer, de produits cancérigènes,
mais c'est toujours une exposition à long terme. Donc pour l'instant, comme ces produits-là ou
les métaux, certains autres produits sont déjà contrôlés, on n'a aucune inquiétude, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2610

D'accord, merci.

PAR M. RODRIGUE BERNARD:

2615

Ça répond pas tout à fait à ma question, c'est pas tout à fait clair.

PAR LE PRÉSIDENT:

2620

Bien, si j'ai bien compris votre question, c'était: est-ce qu'il serait pas opportun de
procéder à une évaluation du risque sur la santé qui serait associé à une contamination de l'eau
d'approvisionnement par des huiles, par les huiles qui sont contenues dans les éoliennes. Est-
ce que je vous ai bien compris?

PAR M. RODRIGUE BERNARD:

2625

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2630 La réponse, si vous voulez une réponse courte, elle est non. La réponse courte de madame Chagnon, c'est non. Pourquoi, bien évidemment, elle vous a tout expliqué le pourquoi, mais c'est non.

2635 Notamment à cause du fait que quand vous suspectez des effets cancérigènes, évidemment de sont des expositions qui doivent durer normalement sur soixante-dix (70) ans; s'il y a des contaminations, ce serait des contaminations de type très sporadique qui seraient détectées rapidement et pour lesquelles il y aurait des interventions rapidement. Ça, c'était un des paramètres.

Est-ce que je vous traduis fidèlement?

2640 **PAR Mme MARIE CHAGNON:**

C'est parfait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2645 Bon, encore une fois, la réponse peut ne pas vous plaire, ça, ça va. De toute évidence, juste à voir votre visage, elle ne vous plait pas, mais c'est la seule réponse.

PAR M. RODRIGUE BERNARD:

2650 Je comprends qu'il y a une réglementation...

PAR LE PRÉSIDENT:

2655 Non, ça n'a rien à voir avec la réglementation quand même, là. Enfin, j'ai pas compris que c'était relié à la réglementation.

2660 Elle a expliqué que l'opportunité elle-même de réaliser une étude toxicologique ne se présente pas, parce que des éléments cancérigènes, ce sont des expositions sur de longues périodes. Or lorsqu'il y a une contamination, il y a des interventions immédiates qui réduisent, non seulement qui réduisent le niveau de contamination, mais qui finalement ont un impact sur le fait que les personnes ne sont plus exposées. Donc les personnes ont pu être exposées de façon à très court terme, mais ce risque-là qui serait associé à cette exposition à court terme – vous me corrigerez, madame Chagnon – ne présenterait pas un potentiel cancérigène.

2665 Est-ce que je vous ai bien traduit?

PAR Mme MARIE CHAGNON:

2670 C'est bien ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2675 D'accord.

PAR M. RODRIGUE BERNARD:

C'est tout monsieur.

2680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Alors soit dit en passant, le registre est fermé, parce que nous avons encore quatre (4) personnes, et si nous voulons résierger à sept heures (7 h), ça va être un peu serré.

2685

CLAUDE LUCIER

2690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Claude Lucier.

PAR M. CLAUDE LUCIER:

2695

Je vais commencer par vous parler de la moutarde, pas la plante, celle qui me monte au nez en ce moment! Parce qu'il y a un adage qui dit exprime ou imprime, on est ici pour s'exprimer.

2700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est parce que j'aurais dû m'en douter, mais je vous ai pris au sens propre! D'accord, allez-y.

2705 **PAR M. CLAUDE LUCIER:**

2710 Je trouve un peu aberrant, je vais peser mes mots, je veux pas être impoli, mais il faut que je sois clair aussi. Monsieur Lacasse, depuis le début, il y a eu beaucoup de questions de posées: je sais pas, je sais pas, je sais pas! La seule chose où monsieur a été ferme et très clair, c'est de nous dire que pour ce qui est de 2008, au niveau de l'aspect communautaire, en

rapport avec ce que monsieur le ministre Corbeil a dit au colloque à Rimouski, c'est qu'on est fait ici. On n'a pas un mot à dire. C'est comme la fatalité, on n'a pas un mot à dire. Là-dessus, il a été très clair, mais sur le reste, c'est pas fort! Excusez-moi.

2715 Puis il y a beaucoup de questions qui ont été posées à la compagnie aussi, puis: on va vous répondre plus tard! Il me semble que les audiences, c'est maintenant. Des gens compétents, sérieux, qui travaillent depuis longtemps sur un dossier devraient être plus préparés que ça à nous répondre dans des audiences publiques. Nous sommes le public. Là, vous allez avoir des réponses qui vont nous être transmises sur du papier, mais ce sera pas fait
2720 devant le public. Moi, j'insiste sur l'aspect public de ces audiences-là. Voilà pour la moutarde! Ça décompresse un petit peu.

 J'ai une question. Pour ce qui est des retombées économiques, j'aimerais savoir de façon précise, je parle pour le parc éolien de Carleton, on parle pas de Gaspé et de Matane, on
2725 parle d'ici dans la Baie-des-Chaleurs, qui va recevoir quoi et combien par année? Je sais que la Ville de Carleton va recevoir à peu près quatre-vingt-dix-sept mille dollars (97 000 \$)...

PAR LE PRÉSIDENT:

2730 Quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents (97 500 \$).

PAR M. CLAUDE LUCIER:

 OK. Bon, j'ai entendu parler d'un trente-cinq mille (35 000 \$) à des organismes dont on
2735 n'a pas eu le nom, j'aimerais savoir qui va recevoir cet argent-là. D'abord, OK, c'est ça.

 Je voudrais savoir en détail où ces retombées-là vont aller. Puis après ça, j'aurai quelque chose d'autre à demander.

2740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Monsieur Dufort, pourriez-vous être peut-être un peu plus précis par rapport à l'information que vous nous avez transmise hier concernant les retombées?

2745 **PAR M. GUY DUFORT:**

 Oui, certainement, monsieur le Président. Tout d'abord, on va donner cent neuf mille cinq cents dollars (109 500 \$) qui sera distribué selon les proportions dont on a parlé tout à l'heure à la Ville de Carleton-sur-Mer ainsi qu'à la MRC de Bonaventure.

2750 Où vont aller ces sommes d'argent là, nous, nous en sommes tout à fait ignorants, puisque dans le protocole d'entente, il est marqué que ces argents-là devront être dépensés

selon les compétences de la Municipalité. Alors nous avons aucun, aucun quant à l'affectation de cette somme d'argent là que nous allons verser pendant les vingt et une (21) années.

2755

Par contre, quand on parle de l'argent qui sera versé, ce qu'on appelle nous, le fonds de visibilité, c'est une somme d'argent qui sera également distribuée aux deux (2) municipalités, au prorata et, encore une fois, nous demandons, la seule condition que nous avons dite, c'est qu'il faut que cet argent-là soit investi pour le développement d'organismes communautaires. C'est le seul libellé qui accompagne les sommes d'argent que nous allons verser.

2760

De sorte que à qui elles seront versées pendant les vingt (20) années qui s'en viennent, je n'en ai aucune indication. Mais ce qui est sûr, ce sera pour le développement des organismes communautaires selon ce que la Ville désirera.

2765

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y aurait six cent mille dollars (600 000 \$) pour des organismes communautaires au cours des vingt (20) prochaines années?

2770

PAR M. GUY DUFORT:

Indexés, monsieur le Président, c'est exact.

2775

PAR M. CLAUDE LUCIER:

Parce que ça, ça va être surtout distribué sur le territoire de la ville de Carleton, si je comprends bien?

2780

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, c'est ce qui avait été dit hier, proportionnellement au nombre d'éoliennes sur les territoires respectifs de la MRC Bonaventure et de la MRC d'Avignon ou de Carleton-sur-Mer.

2785

PAR M. CLAUDE LUCIER:

Parce que moi, en tant que citoyen de Maria, je trouve que Maria, on va recevoir beaucoup plus les retombées négatives du projet au niveau visuel. Notre paysage montagneux va être envahi.

2790

Puis il y a que Carleton ou à peu près qui va recevoir des dividendes économiques de ce projet-là, puis eux seront pas affectés ou presque pas au niveau visuel, parce que le mont Saint-Joseph cache, de la 132, on les verra pas, les éoliennes.

2795 Ça fait que Maria, je trouve qu'on est très désavantagé de ce côté-là, en plus d'avoir les retombées négatives au plan visuel, on n'aura pas de compensation au niveau financier.

Ça fait que c'est mon commentaire là-dessus.

2800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'imagine que dans le cadre de votre mémoire, vous allez arriver avec une proposition? Je présume.

2805 **PAR M. GUY DUFORT:**

Monsieur le Président, je voudrais intervenir s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

2810 Je vous en prie.

PAR M. GUY DUFORT:

2815 Je voudrais corriger peut-être une impression laissée par l'intervention. La maison Pesca qui travaille avec nous depuis 2003 est une entreprise de Maria. Alors déjà là, il y a des retombées économiques assez importantes.

2820 Je laisserai le soin à madame Castonguay d'en parler si elle le veut. C'est une entreprise qui a présentement au-delà d'une vingtaine d'employés, ils sont tous de Maria et de Nouvelle, ou du moins dans le secteur. Alors déjà là, il y a des retombées économiques qui sont récurrentes, les personnes y restent, les gens paient des taxes, les gens y dépensent. Alors vous y voyez que c'est pas vrai qu'il y a pas de retombées économiques directes dans Maria avec les parcs éoliens.

2825 **PAR M. CLAUDE LUCIER:**

2830 Je parle pour la Municipalité de Maria. Je parle pour l'ensemble des citoyens de Maria. J'ai rien contre qu'une firme qui est à Maria fasse vivre des gens, j'ai rien contre ça, mais je parle pour l'ensemble des citoyens.

PAR LE PRÉSIDENT:

2835 Votre deuxième question.

PAR M. CLAUDE LUCIER:

Bien, c'était ça. Bien, j'en avais une au niveau des déversements, mais mon prédécesseur l'a abordée. Ce sera tout, merci.

2840

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci à vous.

2845

BENOÎT LANDRY

PAR LE PRÉSIDENT:

2850

Monsieur Benoît Landry.

PAR M. BENOÎT LANDRY:

2855

Hier, on a abordé un peu les effets stroboscopiques, puis j'aimerais savoir si Cartier ou le promoteur a pris en considération les éoliennes qui vont être au sud et au nord-ouest, question du soleil qui reflète sur le lac, surtout lors des couchers de soleil? Parce que les trois (3) éoliennes qui sont au nord-ouest sont directement où ce que le soleil va aller se coucher.

2860

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Tout d'abord, monsieur Dufort, quelle est la hauteur d'une éolienne avec les pales?

2865

PAR M. GUY DUFORT:

Cent dix-sept mètres (117 m).

PAR LE PRÉSIDENT:

2870

Donc ça serait quatre-vingts mètres (80 m) pour la tour, et le restant...

PAR M. GUY DUFORT:

2875

La pale mesure trente-sept mètres (37 m) de rayon.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci, c'est clarifié.

2880

Alors pour répondre à la question de monsieur, donc les effets stroboscopiques, est-ce qu'ils ont été pris en compte pour les fameuses trois (3) éoliennes?

PAR M. GUY DUFORT:

2885

Monsieur le Président, j'aimerais que monsieur Patrick Henn prenne la parole à ce moment-ci de l'audience.

PAR LE PRÉSIDENT:

2890

Merci.

PAR M. PATRICK HENN:

2895

Monsieur le Président, en fait avec votre permission, j'aurais une présentation avec deux (2) diapositives pour montrer un peu l'effet, en fait j'appellerais plutôt battement d'ombre et non effet stroboscopique. C'est un peu de la sémantique, là.

2900

Je vais tout simplement vous montrer. Donc en fait, effet stroboscopique, c'est un peu fort, parce que ça reflète un peu l'idée d'une fréquence très élevée, mais les éoliennes ont pas une fréquence très élevée; on parle d'une rotation du rotor dans les quinze (15) tours-minute en moyenne, donc on parle pas d'un effet très rapide. On parle pas donc d'un effet stroboscopique, on pense souvent à des discothèques, c'est pas vraiment la même chose.

2905

On parle vraiment plus d'un battement d'ombre, nous, on aime bien utiliser ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Battement de?

2910

PAR M. PATRICK HENN:

2915

Battement d'ombre. Donc ce qui est mentionné ici. Donc comme on explique, c'est provoqué par la rotation des pales et là, on peut voir ici différents scénarios. Par exemple, si on a une maison qui est pas très loin avec le soleil qui est assez haut, donc on peut voir ici le premier exemple où finalement, s'il y a un battement d'ombre possible, il est très proche de l'éolienne. Un peu plus dans l'avant-midi ou dans l'après-midi, possibilité que ce soit un peu plus loin. Au lever et au coucher du soleil, donc une possibilité, cette fois-ci, d'être un peu plus loin encore une fois.

2920 Donc évidemment, il y a pas de battement d'ombre lorsque les pales sont immobiles, lorsque le soleil est caché par les nuages ou du brouillard. Et ça se mesure en nombre d'heures par année.

2925 Donc si on regarde ce qui s'est passé ici au niveau du projet de Carleton, on a fait une étude, on a fait une évaluation, et à plus de cinq cents mètres (500 m) des éoliennes, dans ce cas-ci en fait, on est même à environ huit cents mètres (800 m) au niveau des plus proches résidences au lac, on a moins d'un pour cent (1 %) du temps avec des possibilités de battement d'ombre.

2930 Et également, il faut comprendre, et pour ça, il y a deux (2) conditions importantes, le ciel doit être dégagé et également, les éoliennes doivent être perpendiculaires au récepteur pour pouvoir avoir un effet de battement d'ombre. En fait, je voudrais ajouter également un autre point, c'est que les éoliennes doivent tourner.

2935 Donc en fait trois (3) conditions. Et on parle donc d'un pourcentage de temps très minime.

2940 Et aussi, il faut comprendre aussi l'effet d'ombrage à plus de cinq cents mètres (500 m), on parle d'un effet d'ombrage qui est quand même atténué, parce qu'on n'est pas proche. Donc il faut comprendre un peu que même s'il y a un soleil derrière, une ombre perçue à cinq cents mètres (500 m) ou à huit cents mètres (800 m), disons pour les plus proches chalets, c'est pas comme si on verrait vraiment un contraste de noir par exemple sur une maison qui passerait. C'est des distances qui sont quand même assez importantes.

2945 Donc le dernier point là-dessus, c'est que ça a été également regardé par l'Académie nationale de médecine qui a regardé les effets sur la santé, et on parlait pas de risques pour la santé de ces effets-là, de battement d'ombre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2950 Ce un pour cent (1 %) tient compte des conditions météorologiques du Québec?

PAR M. PATRICK HENN:

2955 Non. Ce un pour cent (1 %) là, c'est dans des conditions, c'est conservateur. Donc ça n'inclut pas les journées qu'il y aurait par exemple des nuages ou encore des journées où le rotor est bien perpendiculaire ou bien des journées qu'il vente.

PAR LE PRÉSIDENT:

2960 Mais un scénario réaliste, ce serait quel pourcentage?

PAR M. PATRICK HENN:

2965 Il faudrait faire une évaluation selon les conditions météorologiques, mais étant donné que le montant est déjà très faible, on n'a pas été plus loin.

PAR LE PRÉSIDENT:

2970 Vous avez été selon le pire scénario, le pire scénario vous donne un pour cent (1 %), vous n'avez pas été plus loin?

PAR M. PATRICK HENN:

2975 C'est ça, exactement. C'est fait avec un logiciel spécialisé qui regarde ces questions-là. On peut pas entrer des paramètres, il faudrait rajouter nous-mêmes ou faire une évaluation plus qualitative.

PAR M. BENOÎT LANDRY:

2980 J'aurais quand même des photos d'un coucher de soleil. J'ai six (6) photos pour un coucher de soleil à l'été. Si vous voulez les consulter, je peux vous les laisser.

2985 C'est pour vous montrer qu'il y a pas seulement l'effet des pales, il y a aussi le soleil sur l'eau. Les pales vont virer, le soleil sur l'eau, ça reflète, puis les éoliennes sont vraiment disposées, si vous voulez voir dans la photo montage numéro 12 du promoteur, vous pouvez voir que c'est possible que le soleil soit vraiment directement dans les éoliennes.

2990 Ça fait que je vais vous laisser les photos, si vous voulez les voir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous nous les offrez ou vous nous demandez de les consulter?

2995 **PAR M. BENOÎT LANDRY:**

De les consulter. Je vous les laisse, si vous les voulez pour les consulter.

PAR LE PRÉSIDENT:

3000 Nous allons les regarder et dès la fin de la session, nous allons vous les remettre de nouveau. À moins que vous nous les offriez?

PAR M. BENOÎT LANDRY:

3005

Ah, je vous les offre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3010

Si vous nous les offrez, nous ferons des copies.

PAR M. BENOÎT LANDRY:

3015

Il y a pas de problème, j'en ai des copies.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

3020

PAR M. BENOÎT LANDRY:

3025

Ma deuxième question était au sujet aussi des balises. On a parlé des balises hier. Si on regarde les cartes potentielles que le promoteur a faites, il y avait des balises sur des éoliennes au lac. Il y a trois (3) éoliennes qui étaient balisées sur le scénario proposé, là, puis moi, je voulais savoir à quelle intermittence ça clignote? C'est visible à quelle distance? Puis est-ce que c'est au bout des pales? Si c'est au bout des pales, ça veut dire que ça tourne, ça bouge.

3030

Puis dans un milieu comme au lac Sansfaçon où il y a aucune lumière le soir, je pense que l'impact doit être important.

PAR LE PRÉSIDENT:

3035

OK. Pour le balisage, il y aurait deux (2) aspects. Votre aspect avec les clignotants; un autre aspect que je voulais vérifier avec vous, est-ce que le ministère des Transports peut exiger un balisage avec des couleurs orange d'une section de la pale, de chacune des pales?

PAR M. GUY DUFORT:

3040

Monsieur le Président, je vais laisser la parole à monsieur Patrick Henn à ce sujet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3045

Très bien.

PAR M. PATRICK HENN:

3050 La question de peindre les bouts de pales en orange, c'était à l'époque une possibilité, mais ça a été enlevé de la directive. En fait il y a une nouvelle directive au niveau de l'éclairage et du balisage des éoliennes qui, je crois est pas officielle aujourd'hui, mais tout le monde s'en sert, et c'est sur ça qu'on se base pour faire le travail. Il y a pas de peinture.

3055 La seule peinture exigée, c'est pour les pourtours du parc. Les éoliennes doivent être, ce qu'ils appellent le blanc d'aviation, mais pas de orange. On parlait du dernier tiers des pales qui pouvait être en orange, c'est pas le cas.

PAR LE PRÉSIDENT:

3060 D'accord,

PAR M. PATRICK HENN:

3065 Pour répondre, si me je rappelle bien, pour répondre à la question des balises, premièrement la balise est située sur la nacelle et non pas sur les pales, donc il y a pas de rotation. On parle donc d'une balise qui est directement au-dessus de la nacelle.

3070 Je pourrais pas vous dire exactement la distance à laquelle elle peut être perçue, mais il est important de mentionner que les balises, c'est fait pour l'aviation, donc c'est un éclairage qui se fait vers le haut. C'est un éclairage qui a une prédominance à éclairer vers le haut, donc il y a une réflexion moins grande si on est au bas de l'éolienne, par exemple, ou en angle.

3075 Mais au niveau exact de la visibilité ou l'intensité de la visibilité, ça, on n'a pas de réponse précise sur ça. Mais il faut comprendre que c'est bien pour l'aviation, donc c'est fait pour voir quand même à une bonne distance, mais dans les airs.

PAR LE PRÉSIDENT:

3080 Mais sans obstacle, ça pourrait être perceptible à quelle distance?

PAR M. PATRICK HENN:

Il faudrait que je vous revienne là-dessus, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3085 Ensuite, quand vous faisiez référence à la nouvelle directive du ministère des Transports, est-ce qu'il vous serait possible de nous la déposer?

PAR M. PATRICK HENN:

3090

Oui. Pas de problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

3095

S'il vous plaît. Et vous allez revenir avec la réponse également?

PAR M. PATRICK HENN:

3100

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Pensez-vous l'avoir en soirée?

3105

PAR M. PATRICK HENN:

Je vais essayer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3110

Si c'est impossible, vous me dites non et on attendra dans les prochains jours.

PAR M. PATRICK HENN:

3115

Je crois que ça va être difficile pour ce soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Mais on aura la réponse?

3120

PAR M. PATRICK HENN:

Oui, absolument.

3125

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

PAR M. BENOÎT LANDRY:

3130

Est-ce qu'elles clignotent? J'avais posé aussi la question: est-ce qu'elles clignotent?

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'elles clignotent, monsieur Dufort?

3135

PAR M. BENOÎT LANDRY:

Et à quelle intermittence.

3140

PAR LE PRÉSIDENT:

Et à quelle intermittence.

PAR M. GUY DUFORT:

3145

Écoutez, monsieur le Président, je vais laisser la parole à monsieur Patrick Henn, parce que c'est assez technique. Mais à mon avis, Patrick me corrigera si je me trompe, mais ça doit ressembler un peu à la lumière qu'il y a sur la tour de communication sur le mont Saint-Joseph ici. C'est une lumière qui est tout à fait stable, à mon avis.

3150

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est confirmé?

3155

PAR M. PATRICK HENN:

C'est dans ce genre. Il faut faire attention par contre. Il y a deux (2) lumières qui sont installées sur le mât de communication sur le mont Saint-Joseph.

3160

Une, ce que nous on comprend, c'est pour la navigation maritime. Une deuxième en hauteur qui est une lumière qui clignote, donc ça ressemblerait plutôt à cette deuxième-là qui est à la hauteur. En hauteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3165

En fait, l'observation, en fait la confirmation que je voulais avoir auprès de monsieur Roberge, je lui disais, on va utiliser le terme clignotant pour des lumières qui ne clignotent pas?

PAR M. PATRICK HENN:

3170

Non, elles clignotent.

PAR LE PRÉSIDENT:

3175 Elles clignotent?

PAR M. PATRICK HENN:

3180 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

À quelle fréquence?

3185 **PAR M. PATRICK HENN:**

Je pourrais vous donner un chiffre, je l'ai pas avec moi. C'est des clignotements standard. En fait pour la meilleure façon de le voir, ce serait d'observer celle qui est sur le mât de communication sur le mont Saint-Joseph. J'ai pas la fréquence.

3190

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce serait la même fréquence?

3195 **PAR M. PATRICK HENN:**

En termes de battements par minute.

PAR LE PRÉSIDENT:

3200 Bien, si vous pouvez l'ajouter à l'information que vous allez nous transmettre par écrit?

PAR M. PATRICK HENN:

3205 Absolument.

PAR M. BENOÎT LANDRY:

3210 Hier soir, quand on est parti d'ici à minuit moins quart, si vous êtes allé vers Carleton, on la voit très bien, la lumière qui clignote.

PAR LE PRÉSIDENT:

3215 Est-ce que ça serait la même intensité que cette lumière? Parce qu'effectivement, nous l'avons vue.

PAR M. PATRICK HENN:

3220 Oui effectivement, on parle vraiment de la lumière qui était la deuxième, celle qui est en hauteur et non pas la première qui était d'une intensité plus forte, qui sert pour la navigation maritime.

Mais celle au deuxième, effectivement avec un plafond nuageux, ça a un impact reflet à ce moment-là. Il y avait un plafond nuageux hier soir.

3225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De toute façon, vous allez procéder à la simulation?

PAR M. PATRICK HENN:

3230 Oui, on peut faire une simulation.

PAR M. BENOÎT LANDRY:

3235 Puis je voudrais faire une petite note, parce qu'hier, monsieur Dufort disait que c'était des lumières qui n'éclairaient pas vers le haut, puis monsieur Patrick Henn vient de préciser que les lumières éclairaient vers le haut. C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

3240 Merci.

3245 **GILBERT LEBLANC**

PAR LE PRÉSIDENT:

3250 Monsieur Gilbert Leblanc.

PAR M. GILBERT LEBLANC:

Bonjour monsieur le Président.

3255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour monsieur.

PAR M. GILBERT LEBLANC:

3260

Je suis résident de Carleton. Depuis 2000, je suis en train de travailler sur un projet de doctorat qui a pour thèse, comme titre de thèse, c'est: "La valeur économique des paysages de la Gaspésie".

3265

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste pour ma curiosité, à quel endroit et avec quel professeur?

PAR M. GILBERT LEBLANC:

3270

C'est un programme conjoint à l'Université du Québec à Rimouski puis l'Université de Chicoutimi, puis ma directrice de thèse est madame Christiane Gagnon de Chicoutimi.

PAR LE PRÉSIDENT:

3275

Merci.

PAR M. GILBERT LEBLANC:

3280

Puis j'ai mis la main, oui, j'ai consulté le document qui avait été préparé pour le projet de parc éolien à Baie-des-Sables, puis vu que mon projet s'intéresse aux paysages puis nécessairement à l'industrie touristique qui est une des principales industries en Gaspésie, une des industries les plus importantes, il y a des gens qui se posaient des questions au sujet du parc éolien de Baie-des-Sables et de L'Anse-à-Valleau, puis aussi il y avait entre autres monsieur Jacques Lavigne qui est coordonnateur pour la Politique touristique du Québec qui dit qu'en Gaspésie, la grosse majorité des touristes viennent ici pour voir nos paysages naturels, puis il dit que le développement de l'énergie éolienne ou la filière éolienne actuellement est en contradiction avec la Politique touristique du Québec.

3285

3290

Il mentionne, c'est toujours dans le même document:

"Il serait donc nécessaire d'évaluer l'impact visuel des éoliennes sur la côte de la Gaspésie à partir du fleuve."

3295

Là nécessairement, c'était pour Baie-des-Sables et L'Anse-à-Valleau. Pour ici, on parlerait plutôt de la baie des Chaleurs.

Puis aussi, il y avait un autre paragraphe, c'est:

3300

"En raison de l'expansion du tourisme nautique, la Commission est d'avis qu'une analyse de l'impact visuel sur les paysages vus du fleuve – ici encore, ce serait de la baie des

Chaleurs – devrait être faite par le promoteur afin d'évaluer quelle mesure les projets toucheraient ce type de touristes."

3305 Quel impact ça pourrait avoir sur l'industrie, au niveau de l'industrie touristique. J'aimerais savoir du promoteur si cette étude-là avait été réalisée.

PAR LE PRÉSIDENT:

3310 Si vous permettez, je vais sûrement arriver au promoteur dans quelques minutes, mais auparavant, j'aimerais demander à des intervenants de faire une brève présentation ou réponse.

3315 Tout d'abord, je demanderais à monsieur Lacasse si c'était possible de nous faire une très brève présentation du Plan régional de développement du territoire public pour le volet éolien pour la Gaspésie.

3320 Et ensuite, je demanderais à monsieur Lemieux de commenter, monsieur Lemieux, c'est le porte-parole, ah, vous le connaissez, très bien, de commenter là-dessus, pour voir jusqu'à quel point il faut être prudent dans ce type de développement, il faut ou ne pas être prudent dans ce type de développement.

Monsieur Lacasse.

3325 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Monsieur le Président, je vais laisser ma collègue du Territoire, madame Michèle Boudart, vous parler du PRDTP éolien.

3330 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Madame Boudart.

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

3335 Nous, quand on a fait le PRDTP éolien, on a regardé, on s'est assis avec l'ensemble des MRC qui étaient présentes en Gaspésie ainsi que la MRC de Matane, on a réuni en fait les intervenants qui étaient dans les régions désignées pour le développement éolien, et on s'est assis avec les différents secteurs du ministère et les différents ministères qui avaient un intérêt dans le dossier, que ce soit Culture, Environnement, Forêt, Faune, Énergie.

3340

Puis là, on a regardé...

PAR LE PRÉSIDENT:

3345

Agence touristique?

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

3350

L'Agence touristique, l'ATR, en fait, a fait partie dans une seconde étape.

3355

Dans une première étape, on voulait déterminer les enjeux régionaux, faire ressortir c'était quoi les conflits d'usage qu'il pouvait y avoir. Enfin, on a établi le constat du territoire, qu'est-ce qui était présent sur le territoire qui avait un intérêt, soit paysager, soit d'utilisation du territoire, pour avoir un portrait global de tout ce qui était – ce qu'il faut ramener aussi, c'est que nous, on s'intéressait au territoire public. Donc on ramenait par rapport, si on développe l'éolien sur le territoire public, c'est quoi les éléments contraignants qu'il peut y avoir et qui vont nécessiter des mesures d'harmonisation ou de respect des usages.

3360

Par la suite, on a fait ressortir les enjeux régionaux qui étaient associés à ce type de développement là en lien avec les usages qui étaient pratiqués. Là, on a fait ressortir aussi à cet égard les corridors touristiques panoramiques qu'il y avait en Gaspésie dont la 132, la 299.

3365

Par la suite, on a établi des orientations de développement par rapport à l'éolien ainsi qu'un scénario d'implantation du développement éolien. On a déterminé des zones où l'éolien pouvait pas être développé. On a déterminé, c'était ce qu'on appelait dans notre jargon les zones de type 3.

3370

Il y avait aussi les zones de type 2 où l'éolien pouvait être développé, mais avec des conditions d'harmonisation qu'on allait donner au promoteur. Et il y avait les zones de type 1 qui étaient des zones favorables, mais où il y avait également des contraintes.

3375

En fait l'ensemble du territoire public est utilisé, comme on a pu voir, il y a des droits de coupes forestières qui ont été donnés, il y a des sentiers, il y a des baux de villégiature, donc l'ensemble du territoire est utilisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

3380

Le présent projet fait partie de la zone 2?

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

Il y a une partie en zone 2, une partie en zone 1.

3385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quelle est la partie en zone 2?

3390 **PAR Mme MICHÈLE BOUDART:**

La partie en zone 2, c'est la zone plus au sud. La zone plus au nord, elle, c'était du zone 1.

3395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excusez-moi, zone 1, rappelez-moi, c'est interdiction?

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

3400 Non. Zone 1, c'est des conditions favorables. Zone 2, c'est harmonisation, et zone 3, c'est interdiction.

PAR LE PRÉSIDENT:

3405 Et qu'est-ce que ça implique, une zone d'harmonisation?

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

3410 En fait, dépendamment des objectifs, c'est une zone où ce qu'il y a plus de contraintes, où il y a plus d'utilisations, une zone où il y a plus de pression sur le milieu. Comme j'ai expliqué, il y a des contraintes partout, donc que ce soit type 1 ou type 2, il y a des mesures de respect des droits consentis puis de maintien des usages qui doivent être établis. Tandis que les zones de type 2, c'est des zones où ce qu'il y a des enjeux régionaux qui ont ressorti. Donc c'est un peu ça.

3415 Les zones 1, ça va être plus des zones d'enjeu local tandis que les zones 2, ça va être plus des zones d'enjeux régionaux.

3420 Par la suite, on a regardé, bon, l'ensemble des objectifs qu'on allait donner au promoteur, puis on a établi en fonction des différentes zones un tableau dans lequel on pouvait voir d'une manière, en tout cas pour orienter le promoteur dans le choix de son territoire, pour réaliser un projet.

3425 Par contre, c'est pas nécessairement statique, comment je pourrais dire, c'est pas exhaustif nécessairement, c'est vraiment pour donner les principales orientations.

3430 Par la suite, il y avait le dernier point qui était l'élément de mise en œuvre du PRDTP, comment on allait tout ça concrètement, comment ça allait se traduire. Donc ça se traduit par des lettres d'intention. Quand on recevait une lettre d'intention, on regardait l'ensemble des préoccupations qu'on avait et on émettait au promoteur une lettre d'intention dans laquelle on énumérait les objectifs que le promoteur allait devoir respecter pour obtenir ses droits.

3435 Dans la lettre d'intention aussi, on mentionnait que, mon doux, il y a trois (3) sortes de conditions, il y a les conditions des objectifs qui sont par rapport au PRDTP, il y a aussi le fait que le promoteur devait obtenir tous les droits et autorisations nécessaires à la réalisation de son projet et le fait aussi que le promoteur devait respecter toutes les lois et règlements en vigueur, que ce soit les règlements des MRC ou des municipalités ou encore le Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier pour la coupe forestière. En tout cas, il y en a d'autres aussi qui m'échappent. Donc il y avait ces trois (3) aspects-là.

3440 Et aussi avec la lettre d'intention, quand on émettait la lettre d'intention, on faisait une consultation auprès des différents partenaires qui étaient impliqués avec nous dans ce projet-là. Et on remettait au promoteur les préoccupations, les principales préoccupations que les intervenants pouvaient avoir.

3445 Nous, on fait le suivi de ça dans l'analyse d'impact. Dans l'étude d'impact, le processus d'évaluation environnementale, afin de pas dédoubler les processus. Mais c'est d'harmoniser pour pas demander au promoteur différentes études, mais de tout intégrer dans le canal qui est existant à l'heure actuelle, puis qui permet aussi de faire ressortir les enjeux locaux en lien avec la gestion intégrée du territoire.

Donc c'est l'approche qu'on a retenue.

PAR LE PRÉSIDENT:

3455 Très bien, merci. Monsieur Lemieux.

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

3460 Est-ce que je peux rajouter quelque chose?

On parlait des partenaires d'abord avec qui on s'est assis pour faire la première réflexion, mais j'ai oublié de mentionner la deuxième phase de réflexion qu'il y a eue!

3465 On avait produit à l'époque une proposition préliminaire, on est allé en consultation des organismes. Nous, la consultation, c'est pas une consultation ouverte au grand public, c'est une consultation où on cible les organismes régionaux, qui ont un intérêt régional, parce qu'encore là, comme je vous disais, le but, c'était de faire ressortir les enjeux régionaux, par la suite les enjeux locaux qui sont traités via la Procédure d'évaluation environnementale.

3470 Donc on a consulté les organismes. Il y a une liste qui est annexée au PRDTP dans laquelle ils ont été impliqués. Il y avait Tourisme Québec, il y avait l'ATR, il y avait les Autochtones, il y avait, mon doux, les gestionnaires de territoire, de chasse et pêche. En tout cas, il y avait différents organismes comme ça.

3475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Mais concernant le projet immédiat ici, est-ce que vous pourriez déposer une image qui montre la division des deux (2) zones, zone 1 et zone 2?

3480 **PAR Mme MICHÈLE BOUDART:**

 En fait, dans le PRDTP qu'on a déposé déjà, on trouve la carte des zones.

PAR LE PRÉSIDENT:

3485 Mais ça, c'est une carte générale.

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

3490 C'est une carte générale.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Mais pour le territoire qui nous concerne ici?

3495 **PAR Mme MICHÈLE BOUDART:**

 Vous voudriez qu'on superpose à cette carte-là les limites de la lettre d'intention pour regarder...

3500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Est-ce que ça serait possible?

3505 **PAR Mme MICHÈLE BOUDART:**

 Il faudrait que je vérifie. D'après moi, ça doit être possible. Je peux vérifier puis vous revenir là-dessus.

3510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 D'accord. Monsieur Dufort, est-ce que vous l'auriez, vous?

PAR M. GUY DUFORT:

3515 Monsieur le Président, je suis en train de vérifier dans ma documentation, et puis si je la trouve, ça me fera plaisir de vous la déposer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3520 D'accord. Alors monsieur Lemieux, nous sommes à vous!

PAR M. PAUL LEMIEUX:

3525 Effectivement, c'est une préoccupation qu'on partage, la question du territoire, de la protection du territoire, l'intégrité du territoire.

3530 Il faut dire que l'Association touristique régionale rassemble sept cent quatre-vingts (780) membres de tous les niveaux d'intervention au niveau de l'industrie touristique. Alors hébergement, restauration, sites culturels, attraits, petits musées, centres d'interprétation et autres.

3535 Dans la Baie-des-Chaleurs évidemment, il y a plusieurs dizaines de nos membres qui s'étaient finalement sur le long de la Baie-des-Chaleurs et ces membres partagent cette préoccupation, partagent aussi peut-être une inquiétude par rapport à l'intégrité du paysage. Et c'est pour ça finalement que l'Association est amenée à se préoccuper de cette question.

3540 L'an dernier, nous avons pris une position au niveau, en termes d'organismes avec nos membres, position, bon, c'est sûr qu'on ne s'oppose pas, évidemment on n'est pas contre le développement éolien, le développement éolien s'inscrit comme une diversification de l'économie au niveau de la Gaspésie. C'est une avenue d'avenir et ça, on le reconnaît évidemment.

3545 L'an dernier, on avait aussi demandé à ce qu'un moratoire, qu'il y ait un moratoire qui permette finalement un temps d'arrêt au niveau du développement éolien, qui permette d'avoir une position d'ensemble, d'avoir une stratégie régionale, un plan de développement régional. Bon, ce moratoire a été demandé à la ministre et ça n'a pas été accepté.

3550 On voulait également, on proposait également qu'il y ait une concentration du développement éolien à l'intérieur de certains parcs, pour qu'au niveau touristique, qu'une grande surface finalement puisse avoir un potentiel touristique intéressant.

Et comme dernier élément, on proposait aussi, c'est toujours sur lequel, un des chevaux de bataille sur lequel on va continuer de miser, c'est l'intégrité des paysages.

3555 Les paysages, finalement, qui font partie du pouvoir de rétention de la clientèle touristique dans la Baie-des-Chaleurs et particulièrement évidemment entre le secteur New Richmond et Nouvelle qui est le secteur finalement qui va être concerné par l'établissement du parc éolien.

3560 On est en train de préparer actuellement un mémoire pour la deuxième partie des audiences et on va miser, on va demander, du moins on va miser dans ce mémoire sur l'intégration, l'harmonie qui doit se faire entre le développement éolien et les autres formes de développement qui existent actuellement dans la Baie-des-Chaleurs, de façon à ce qu'il y ait harmonie entre ces formes de développement, mais aussi intégration des parcs éoliens à travers la réalité du milieu. Autrement dit que le parc de Carleton-sur-Mer s'intègre bien avec la dynamique sociale, économique, culturelle et communautaire aussi de la région.

PAR LE PRÉSIDENT:

3570 Vous avez indiqué qu'un des éléments que vous prônez, c'est la concentration du développement éolien à l'intérieur de certains parcs, donc j'imagine une certaine densification?

PAR M. PAUL LEMIEUX:

3575 Oui, effectivement. Ça, l'année passée, c'est une idée qui avait été amenée. Par exemple, il était question de Murdochville, du haut taux de performance des éoliennes dans le secteur Murdochville.

3580 Alors on voyait ça comme une solution d'avenir qui aurait pu être intéressante, de concentrer le développement éolien au cœur de la Gaspésie afin d'en faire finalement, au lieu que, je vous parle toujours de tourisme, d'impact touristique, c'est que pour les visiteurs qui font le tour de la Gaspésie, au lieu de pouvoir rencontrer cinq (5) ou six (6) parcs éoliens le long de la route 132, il aurait pu y avoir un parc, un méga parc éolien au centre de la Gaspésie qui aurait pu avoir un impact touristique énorme.

3585

PAR LE PRÉSIDENT:

3590 Une question posée en toute simplicité qui demande une réponse en toute simplicité. Du côté de l'ATR, est-ce que l'éolienne qui aurait, admettons, cinquante mètres (50 m) plus haut, mais qui éviterait d'avoir une autre éolienne, parce qu'elle produirait trois mégawatts (3 MW) au lieu d'un virgule cinq mégawatt (1,5 MW), est-ce que c'est souhaitable ou non souhaitable?

3595 Donc une réduction du nombre d'éoliennes, mais ce sont des éoliennes plus visibles, parce qu'elles sont plus hautes. Du point de vue, en fait je vous demande pas une réaction officielle, mais votre première réaction spontanée?

PAR M. PAUL LEMIEUX:

3600 Je dirais que non.

PAR LE PRÉSIDENT:

3605 Non, c'est-à-dire?

PAR M. PAUL LEMIEUX:

3610 Non, ce serait pas préférable, peut-être parce que la visibilité serait d'autant plus grande, parce que l'éolienne serait beaucoup plus grande.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Donc vaut mieux en voir plus moins visibles que moins plus visibles?

3615 **PAR M. PAUL LEMIEUX:**

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3620 D'accord. On m'informe que les grandes éoliennes sont environ six mètres (6 m) de plus haut. À six mètres (6 m) de plus haut, est-ce que vous maintenez...

PAR M. PAUL LEMIEUX:

3625 Six mètres (6 m), c'est pas beaucoup plus haut que les éoliennes dites standard. Non bien là, OK, à six mètres (6 m), je pourrais peut-être effectivement, nuance.

PAR LE PRÉSIDENT:

3630 Et?

PAR M. PAUL LEMIEUX:

3635 Bon, peut-être moins d'éoliennes mais un petit peu plus haut.

PAR LE PRÉSIDENT:

3640 Ah oui!

PAR M. PAUL LEMIEUX:

À six mètres (6 m).

3645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

À six mètres (6 m), oui. Madame Boudart.

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

3650

Moi, c'était pour donner un complément d'information. J'ai fait la vérification par rapport à la carto, on va pouvoir la réaliser puis vous la fournir. On va vous la faire parvenir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3655

Est-ce que vous pourriez aussi déposer le Guide d'intégration?

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

3660

C'est déjà fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

3665

OK, très bien. Est-ce que ça répond?

PAR M. GILBERT LEBLANC:

3670

J'aimerais savoir auprès du promoteur, voir, est-ce que la demande qui avait été faite de par la Commission au sujet du parc de Baie-des-Sables et de L'Anse-à-Valleau, pour ce qui est de l'analyse d'impact visuel, si ça avait été fait?

PAR LE PRÉSIDENT:

3675

Monsieur Dufort.

PAR M. GUY DUFORT:

3680

Monsieur le Président, si je comprends bien la question de monsieur Leblanc, il me corrigera, c'est nous qui nous sommes engagés lors de l'audience publique de Baie-des-Sables et aussi lors de l'audience publique de L'Anse-à-Valleau de produire après la première année d'exploitation, de fournir un rapport de l'impact des éoliennes sur le tourisme ou la population, du moins sur le tourisme à Baie-des-Sables ainsi qu'à L'Anse-à-Valleau.

PAR M. GILBERT LEBLANC:

3685

Je trouve ça un peu inquiétant, d'avoir ça, mais un coup que le parc va être aménagé. S'il y a un impact important, on fait quoi?

PAR LE PRÉSIDENT:

3690

Monsieur Lemieux, est-ce que de telles études peuvent être réalisées avant le projet? Est-ce que les études pourraient être suffisamment fiables ou il faut préférablement attendre la fin d'un projet pour évaluer l'impact?

3695

PAR M. PAUL LEMIEUX:

Si on parle, on peut toujours réaliser les études, sauf que bon, si on parle d'étude d'impact économique avec la clientèle touristique, donc ça prend la clientèle touristique sur place. Donc on suppose que les études peuvent être menées en cours d'été.

3700

L'été prochain c'est possible, oui, parce qu'il y a toujours des sondages qui sont faits dans les bureaux d'accueil touristique, dans les bureaux d'information touristique par rapport à l'intérêt des visiteurs, par rapport à qu'est-ce qui a été l'élément déclencheur pour amener le visiteur en région, et qu'est-ce qu'il aime, qu'est-ce qu'il aime moins. Oui, ça peut être fait dans le courant de l'été prochain, oui.

3705

PAR M. GUY DUFORT:

Monsieur le Président, pour l'information de la Commission, monsieur le Président, le TechnoCentre éolien de la Gaspésie a fait à l'été 2004, a fait un sondage auprès de touristes dans cinq (5) stations de mesurage, je pense, en Gaspésie, pour savoir quelle était la perception des touristes sur la présence éventuelle d'éolien en Gaspésie. Ils se sont présentés aussi au parc Le Nordais de Cap-Chat ainsi qu'à celui de Saint-Ulric ou Saint-Léandre tout près de Matane.

3715

Alors cette étude est tout à fait disponible au TechnoCentre, et vous avez des informations qui datent par contre de 2004, concernant la perception des touristes sur la présence des éoliennes.

3720

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous pourriez déposer l'étude?

PAR M. GUY DUFORT:

3725

Oui, nous le ferons, monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3730 Merci. Maintenant, puisque nous y sommes, monsieur Dufort, est-ce que vous aviez envisagé d'utiliser des éoliennes d'une puissance de trois mégawatts (3 MW)?

PAR M. GUY DUFORT:

3735 Je vais laisser la parole à monsieur Normand Bouchard.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

3740 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Oui, nous avons eu des discussions avec GE pour ces éoliennes qu'ils tenteraient de développer, mais elles étaient pas prêtes pour le projet qu'on présente ici.

3745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Prêtes dans quel sens?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3750 Elles sont pas développées. Ils sont en train de les développer, elles sont pas de façon commerciale disponibles.

PAR LE PRÉSIDENT:

3755 Donc il y en a pas actuellement?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3760 Il y a pas d'éoliennes de trois mégawatts (3 MW) de GE de disponibles présentement pour des fins commerciales. De plus...

PAR LE PRÉSIDENT:

3765 Ni en Europe, ni ici?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3770 Ni en Europe. Comme je vous dis, il y a des éoliennes de trois mégawatts (3MW) qui existent, mais pour fins commerciales de la part de GE, il y en a pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

3775 Mais est-ce que vous êtes tenu à contracter GE?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3780 Oui, avec le contrat qu'on a avec Hydro-Québec, pour tous les projets qu'on a dans le premier appel d'offres, nous serons obligés d'utiliser des GE.

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'est-ce qui justifie cet aspect?

3785 **PAR M. HERVÉ LAMARRE:**

3790 L'obligation de contracter avec GE, c'est le fait que pour attirer un manufacturier ici dans le cadre du premier appel d'offres, ça prenait un volume minimal pour justifier l'installation d'usines et les investissements pour les usines de pales, d'assemblage de nacelles et de tours. Donc c'est ce qui fait que le contrat d'achat d'électricité ne permet pas au producteur, au promoteur de changer de fournisseur.

3795 Je dirais que c'est un chaînon, tout ça. Et pour installer un manufacturier ici en Gaspésie, il faut que les obligations soient rencontrées d'un contrat à l'autre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est plus aidant ou c'est menotter un promoteur?

3800 **PAR M. HERVÉ LAMARRE:**

3805 En fait, c'est une condition pour rendre le tout possible. Il n'y a pas un manufacturier qui accepterait, devant la possibilité de perdre ses commandes, de venir installer des usines ici. Une fois que le manufacturier a fait la preuve de sa compétitivité et a gagné, je dirais, l'appel d'offres...

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais GE n'est pas installée au Québec?

3810 **PAR M. HERVÉ LAMARRE:**

Bien en fait, ce sont les éoliennes de GE qui sont fabriquées...

3815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, les éoliennes, ça va.

3820 **PAR M. HERVÉ LAMARRE:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3825 OK, je comprends. Est-ce que c'est envisageable dans un avenir près de procéder avec des éoliennes de trois mégawatts (3 MW)?

PAR M. GUY DUFORT:

3830 Monsieur le Président, quand vous parlez d'avenir près, est-ce que vous pourriez nous situer un peu dans le près?

PAR LE PRÉSIDENT:

3835 Bien écoutez, le développement se fait tellement rapidement. J'ai vu une photo dans La Presse de samedi où ils montraient des éoliennes nouvelle technologie, un peu comme un moteur Boeing, donc il y a pas de pales, les pales sont intégrées. Donc on a déjà ces images qui apparaissent dans La Presse, donc j'imagine que ce sont des technologies qui sont en train de se développer, et ça va venir assez vite.

3840 Donc j'imagine, si je vous dis cinq (5) ans, c'est comme avant et après Jésus! Alors je vais aller vers d'ici deux (2) ans, je sais pas, est-ce que ce serait réaliste?

PAR M. GUY DUFORT:

3845 Monsieur Bouchard.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3850 En tout cas, si vous parlez pour GE, nous avons eu des discussions pour le projet Les Méchins qui va se réaliser en 2009, ils devaient nous avertir quatre (4) ans d'avance si on pouvait utiliser la technologie de trois mégawatts, (3 MW), et ils nous ont dit qu'elle serait pas prête pour 2009.

PAR LE PRÉSIDENT:

3855 Mais il y en a pas une à Murdochville actuellement?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3860 Oui, Murdochville, c'est une Vestas, c'est pas une GE.

Et encore là, Vestas, celle qui est là, probablement que c'est ce qu'ils appellent pour une terrestre, c'est probablement pour une éolienne, ils en installent, normalement les fabricants, ce qu'ils font, c'est qu'ils en installent un peu partout dans le monde, des modèles préliminaires comme on pourrait dire, ils testent des performances, la durabilité. Parce qu'avant de mettre ça en série, il faut qu'ils soient sûrs qu'ils rencontrent toutes les specs et qu'ils sont capables d'avoir la performance qu'ils espèrent.

3865
Donc pour l'instant, les discussions que nous avons avec GE nous amènent que ce sera pas possible avant 2009. 2010, on verra.

3870 Mais encore là, je voudrais bien vous faire comprendre que lorsqu'on changerait de modèle, il faut changer le mode de fabrication, donc Marmen serait obligé de refaire des modifications à son usine. La même chose pour LM, ce serait une modification sur les pales.

3875 Donc il y a tout un embranchement, il y a toute une chaîne de production qui est là-dedans et donc le changement peut prendre, mettons qu'on déciderait aujourd'hui de le faire, ça peut prendre trois (3) à quatre (4), puis des fois cinq (5) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

3880 Très bien. Merci.

PAR M. GUY DUFORT:

3885 Monsieur le Président, je m'excuse encore une fois!

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous en prie.

3890

PAR M. GUY DUFORT:

Vous m'aviez demandé de trouver une carte, alors j'en ai une ici que j'ai repéré dans le PRDTP, le document dont parlait madame Boudart. C'est la carte 3 qui s'appelle "Scénario-

3895 zonage volet éolien". Si ça peut être utile à la Commission, je pourrais en faire faire des photocopies et en laisser une.

PAR LE PRÉSIDENT:

3900 Nous l'avons.

PAR M. GUY DUFORT:

C'est la seule carte que nous, nous possédons.

3905

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci.

3910

PAR M. GILBERT LEBLANC:

Monsieur le Président, juste une dernière question qui s'adresse à vous.

3915 Est-ce que c'est possible, dans une présentation d'un mémoire, de demander, suite à ce que monsieur Lemieux a mentionné tout à l'heure, de faire la demande pour qu'il y ait une étude d'impact de faite au niveau de la clientèle touristique?

PAR LE PRÉSIDENT:

3920 Vous avez tous les droits dans un mémoire.

PAR M. GILBERT LEBLANC:

C'est parfait, je vous remercie.

3925

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est moi qui vous remercie.

3930

MARC-ANDRÉ BERNARD

PAR LE PRÉSIDENT:

3935

Et enfin, monsieur Marc-André Bernard.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

3940 Monsieur le Président, sûrement quelques commentaires. On vient juste de parler d'éoliennes plus fortes.

Dans le contrat liant Cartier et Hydro-Québec, il y a une clause de substitution qui indique deux (2) autres modèles d'éoliennes qui sont spécifiés, une 2.X, puis une 3.X. Bref,
3945 donc c'est pas écarté dans le paysage qu'ils puissent remplacer des éoliennes.

Vous parliez, vous aviez une question sur le clignotement des lumières. De mémoire, il me semble que ce que j'ai lu, je me trompe peut-être, mais c'était autour de quarante (40)
3950 clignotements à la minute.

Puis vous posiez la question...

PAR LE PRÉSIDENT:

3955 Excusez-moi, je tiens quand même à préciser une chose! Quand je pose des questions à la suite des interventions des participants, ce n'est pas le président qui pose la question. Alors très souvent, je connais la réponse, mais c'est pas à moi à donner la réponse, donc je la transmets à qui de droit pour répondre.

3960 Mais merci quand même d'avoir pitié de moi, si vous l'avez interprété dans ce sens-là!

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

3965 Enfin, les lumières qu'on voit des tours de Carleton, c'est à plus de trente kilomètres (30 km) qu'on peut les apercevoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

3970

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

J'ai plusieurs questions, je vais en garder pour ce soir!

3975 Mise à part la mycologie, un de mes passe-temps, c'est faire de la géomatique, faire de la simulation visuelle, ça m'arrive. Il y a plusieurs paramètres qu'on utilise, par exemple la hauteur de l'observateur puis la hauteur de la tour qu'on veut installer par exemple.

3980 J'aimerais savoir c'est quoi les paramètres qui ont été utilisés dans l'étude de visibilité qui a été réalisée, l'observateur était à quelle hauteur, l'éolienne était à quelle hauteur?

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Monsieur Dufort.

3985 **PAR M. GUY DUFORT:**

Monsieur le Président, j'aimerais laisser la parole à monsieur Patrick Henn à ce sujet et si c'est nécessaire, monsieur Patrick Henn demandera l'aide de monsieur François Tremblay.

3990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

PAR M. PATRICK HENN:

3995

Monsieur le Président, pour les simulations visuelles, on utilise, en fait le modèle d'ordinateur est assez performant dans le sens qu'on peut mettre les paramètres qu'on veut concernant la hauteur des éoliennes, donc la hauteur de la tour, la longueur des pales également. Donc on peut prendre qu'est-ce qu'on veut.

4000

Et dans ce cas-ci, on a évidemment pris les paramètres de la GE un virgule cinq (1,5 MW), c'est-à-dire quatre-vingts mètres (80 m) de hauteur et des rotors de trente-cinq mètres (35 m), de soixante-dix-sept mètres (77 m), excusez-moi.

4005

Donc à ce niveau-là, c'est reproduit tel quel dans le logiciel.

Au niveau de la hauteur de l'observateur, l'observateur, c'était moi, donc on parle d'une hauteur d'observation d'environ un mètre quatre-vingt-dix (1,90 m), quelque chose comme ça.

4010

Donc je crois que c'était les paramètres demandés, donc le paramètre de l'observateur.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça répond?

4015

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

Oui.

4020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

4025

Les pales étaient incluses si j'ai bien compris?

PAR LE PRÉSIDENT:

4030

Oui.

PAR M. PATRICK HENN:

4035

J'ai quelques simulations pour vous montrer.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

4040

Non, ça va, j'en ai fait moi-même.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça converge?

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

4045

Non. Il y a quelque chose qui marche pas. J'en vois plus que sur la simulation. Bien en fait, il faut qu'une carte soit produite par le contractant pour illustrer sur une autre échelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

4050

Je vais vous laisser poursuivre.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

4055

Environnement Canada se posait des questions sur l'inventaire des oiseaux, puis ils ont demandé des précisions.

4060

Par exemple le couvert nuageux, les vents, les précipitations, la direction des vents, etc. En consultant ce qui a été pour répondre à la question d'Environnement Canada, le document qui a été produit, on se rend compte que souvent, les vents, ça l'a été divisé selon une échelle de Beaufort qui s'étend de 0 à 12, souvent les vents sont caractérisés 0, 1, 2, 0, 1, 2. C'est à se poser des questions.

4065

Je comprends pas, il y a pas de vent, puis ça, c'est au printemps puis à l'automne. Ça serait tu possible de consulter les données de vent qui ont été récoltées?

PAR LE PRÉSIDENT:

4070 Bien en fait, la Commission les a demandées. Nous avons demandé les données, oui, ça va être déposé.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

4075 Ça va être disponible?

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous, c'est la question de vent ou d'inventaire d'oiseaux?

4080 **PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:**

De vent.

PAR LE PRÉSIDENT:

4085 C'est bien ça, ça a été demandé.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

4090 Donc elles vont être disponibles sur le site?

PAR LE PRÉSIDENT:

4095 Oui. Dès qu'on recevra les documents, ce sera accessible sur le site.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

Est-ce que c'est les données brutes ou les données traitées?

4100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dufort.

PAR M. GUY DUFORT:

4105 Écoutez, je vais vérifier. Je pense pas que ce soit des données traitées, parce que les données traitées quand même sont dans le domaine confidentiel. Nous sommes en compétition régulière avec des compétiteurs, alors nous ne donnerons pas de données traitées.

4110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Des données brutes?

4115 **PAR M. GUY DUFORT:**

Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

4120 C'est parfait.

PAR M. MARC-ANDRÉ BERNARD:

Je vais garder les autres questions pour plus tard.

4125

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, merci.

4130 Pendant que j'y suis, je pense que le représentant du MRN Faune sera absent ce soir?
Il va être là, d'accord.

Le ministère des Transports va être absent ce soir? J'aimerais juste vérifier deux-trois
(2-3) choses avant de lever la réunion, la rencontre.

4135

QUESTIONS DE LA COMMISSION

4140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Concernant le réseau routier, vous avez, monsieur Dufort, dans le cadre de l'étude
d'impact, précisé que vous allez faire l'évaluation prétravaux et posttravaux. Qui fera, pour voir
s'il y a des corrections à faire éventuellement, qui va être responsable de la réalisation de
4145 l'étude prétravaux?

PAR M. GUY DUFORT:

Bien, monsieur le Président, je vais plutôt référer à la réalité. Ce que nous faisons à
4150 Baie-des-Sables et ce que nous allons faire à L'Anse-à-Valleau.

4155 À Baie-des-Sables, le projet est presque terminé, nous allons livrer l'énergie très bientôt. Et ce que nous avons fait à Baie-des-Sables, c'est qu'au début des travaux, nous nous sommes assis avec la Municipalité, nous avons discuté des chemins que nous pourrions utiliser ou pas utiliser selon les capacités portantes des chemins, alors il a été décidé par la mairie et les membres, et l'inspecteur municipal quels étaient les chemins que nous pourrions utiliser.

4160 À ce moment-là, nous avons pris un vidéo, et le vidéo a été pris avec, permettez-moi l'expression, avec des témoins, les témoins étaient les gens d'un quartier et aussi l'inspecteur municipal de la Municipalité de Baie-des-Sables ainsi que celle de la Municipalité de Métis qui est la voisine. Alors nous avons des copies tout à fait conformes concernant l'état des chemins avant et après les travaux.

4165 Alors ce que nous faisons, actuellement nous sommes dans l'étape de réparer les chemins, alors nous comparons les chemins avant et après, les chemins que nous avons utilisés lors des travaux, et la réparation des chemins est tout à fait sous notre responsabilité entière.

PAR LE PRÉSIDENT:

4170 Je sais pas où est-ce qu'il est, le porte-parole du ministère des Transports? Si vous voulez vous présenter s'il vous plaît.

4175 Je voudrais savoir, est-ce que selon vous, l'approche que propose le promoteur est adéquate?

PAR M. STÉPHANE DION:

4180 Bien premièrement, je suis pas un spécialiste au niveau des structures et de la chaussée. J'ai tenté, parce que monsieur Roberge hier m'avait posé la question, j'ai tenté aujourd'hui de rejoindre quelqu'un au ministère des Transports afin de voir qu'est-ce qui doit être fait pour essayer de caractériser un peu la structure et la chaussée.

4185 Je sais que dans le cas de Baie-des-Sables, je crois que c'est quelque chose que la mairie avait demandé. Monsieur Couillard, le maire de Baie-des-Sables avait exigé ça. Je crois que ça a très bien fonctionné pour Baie-des-Sables.

4190 Par contre, je pourrais prendre la question en délibéré et la présenter à des spécialistes au niveau de la structure et de la chaussée qui pourraient peut-être me permettre de vous dire si effectivement, un simple vidéo peut être en mesure de faire l'affaire.

Par contre, c'est sûr que le visuel en dit long sur l'avant et l'après. Pour être passé à Baie-des-Sables, bien, on a vu un peu certains chemins qui ont été utilisés peut-être au printemps, au dégel, qui vont être réparés par le promoteur, si ce n'est déjà fait.

4195 Je crois que le visuel en dit largement.

Par contre, est-ce qu'il faut aller plus loin sur la structure, de faire une analyse plus poussée, je pourrais peut-être vous revenir.

4200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, avec une réponse écrite, j'imagine?

PAR M. STÉPHANE DION:

4205

Oui, absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

4210 D'accord. Maintenant, les deux (2) MRC, est-ce que vous avez été consultées par le promoteur pour le choix des routes?

PAR M. JOEY FALLU:

4215

Pas à ma connaissance, non.

PAR M. DANY VOYER:

4220 Pour la MRC de Bonaventure non plus, à ma connaissance, pour les routes, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous avez consulté la Municipalité, j'imagine? Qui vous avez consulté?

4225 **PAR M. GUY DUFORT:**

Bien, nous avons consulté la municipalité de Ville de Carleton-sur-Mer pour l'utilisation du chemin Saint-Louis sur lequel nous allons circuler.

4230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et la Municipalité a donné son accord?

PAR M. GUY DUFORT:

4235

Oui, bien, oui, elle a donné son accord. Et nous allons signer un protocole d'entente dans le même ordre que nous avons signé avec celui de Baie-des-Sables.

4240 Mais j'aimerais apporter juste une petite précision, monsieur le Président, si vous le permettez! C'est que le protocole d'entente ne s'applique que sur les chemins municipaux, ne s'applique pas sur les chemins qui sont entretenus par le ministère des Transports.

PAR LE PRÉSIDENT:

4245 Et qu'est-ce qui arrive, vous avez quand même des camions hors normes? Vous allez, dans votre évaluation préconstruction, vous allez vous limiter à quelles routes? Est-ce que vous allez inclure entre autres la route 132, une fraction de la route 132? Quelles routes vont être visées par votre évaluation?

PAR M. GUY DUFORT:

4250 Écoutez, je laisserais monsieur Bouchard parler quelles sont les routes que nous allons utiliser avant de se rendre sur le chemin de Saint-Louis, si c'est votre question, monsieur le Président?

4255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

4260 Monsieur le Commissaire, en fait il y a deux (2) chemins qui vont être utilisés, et c'est pas final, parce qu'on est en discussion par l'intermédiaire de notre contractant qui est GE qui a elle-même un contracteur qui est Transport CRS qui est en discussion avec le ministère. C'est un peu compliqué, tout ça, mais c'est le cheminement normal.

4265 Et les chemins qui sont envisagés à partir de Gaspé seraient de passer de Gaspé vers Murdochville et c'est de sortir à peu près au niveau de New Richmond et s'en venir sur la 132 et rentrer sur le chemin Saint-Louis, pour les pales.

4270 Tandis que pour la tour, encore là, il y a possibilité de passer par Mont-Joli, passer par la vallée de la Matapédia, et rentrer. Ou encore de passer par Sainte-Anne-des-Monts, Murdochville – non! New Richmond, excusez-moi. Et encore revenir par la 132.

4275 Mais ça, c'est des discussions qu'on va avoir avec le ministère, parce que c'est le ministère qui décide quels chemins qu'on utilise et quel tracé qu'on utilise.

PAR LE PRÉSIDENT:

4280 Et est-ce que ces chemins-là seront évalués aussi?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

4285 Non, parce que ça, c'est les chemins "provinciaux", d'entretien provincial, et on va respecter le poids essieu pour le type de transport qu'on fait, et le ministère vérifie ça parfaitement, et s'arrange pour qu'on soit dans les zones tolérables.

PAR LE PRÉSIDENT:

4290 OK. Mais est-ce qu'il vous faut certaines autorisations du ministère?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

4295 Il nous faut des autorisations pour chacun des transports. On doit avoir un permis, et c'est pas un permis, oui tu peux le faire, c'est un permis pour chacun des transports, du point A ou point B, à l'heure, à la journée.

Et je pense que le ministère pourrait plus vous expliquer exactement son protocole.

PAR LE PRÉSIDENT:

4300 Et les bétonnières viendraient d'où?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

4305 Les bétonnières, pour l'instant, parce qu'encore là, on n'a pas de contrat avec celui qu'on va avoir – bien d'ailleurs, on a une discussion avec Béton provincial, et le béton viendrait probablement dans le bout de Nouvelle, un petit peu plus loin.

4310 Mais encore là, il y a pas d'entente là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Merci.

4315 Nous nous revoyons dans quelques heures, à sept heures (7 h), nous reprendrons la troisième et probablement la dernière séance, merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 OCTOBRE 2006 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

4320 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.